

UNIVERSITE DE PROVENCE  
Formation doctorale : "Langage et Parole"

Contribution à l'étude de la genèse d'un créole :  
L'Atlas Linguistique d'Haïti, cartes et commentaires

(VOLUME I)

Thèse de Doctorat d'Etat

présentée par

**Dominique FATTIER**

préparée sous la direction  
du professeur Robert Chaudenson

1998

UNIVERSITE DE PROVENCE  
Formation doctorale : "Langage et Parole"

Contribution à l'étude de la genèse d'un créole :  
L'Atlas Linguistique d'Haïti, cartes et commentaires

(VOLUME I)

Thèse de Doctorat d'Etat

présentée par

**Dominique FATTIER**

préparée sous la direction  
du professeur Robert Chaudenson

1998

## REMERCIEMENTS

Je souhaite rendre tout spécialement hommage aux "Habitants" et aux "Habitantes" d'Haïti qui ont offert leur concours gracieux lors de l'enquête pour l'Atlas Linguistique d'Haïti en leur dédiant cette thèse.

La recherche a été dirigée par Robert Chaudenson, professeur à l'Université de Provence. Ses travaux ont constitué une source d'inspiration constante et grande est ma dette intellectuelle à son égard. Pour le temps et la patience qu'il m'a consacrés en relisant mon manuscrit et en me faisant profiter de ses suggestions et de ses conseils, j'exprime ma profonde reconnaissance.

J'aimerais également remercier ma famille et, en particulier, mes parents Robert et Claudine Thomas pour la générosité de leur aide matérielle et leurs encouragements permanents ainsi qu'Aurore Fattier, ma fille, qui fit preuve à mon égard d'une patience inépuisable.

Que toutes celles et tous ceux, amis et/ou collègues, qui m'ont apporté leur soutien ou proposé leur aide, ne manquant jamais de m'inciter à aller de l'avant au cours des différentes étapes de la réalisation de mon travail, veuillent bien trouver ici l'expression de ma gratitude.

Mes remerciements vont également aux Editions Karthala qui m'ont autorisée à reproduire quelques documents.



## Table des matières

Avertissement : cette thèse est constituée de six volumes, deux volumes de commentaires (volumes I et II) et quatre volumes de cartes (volumes III, IV, V et VI). Chaque volume de cartes étant pourvu d'une table des matières, nous ne fournissons ci-après que la table des matières des deux premiers volumes.

### VOLUME I

<b>Page de titre</b> .....	I
<b>Remerciements</b> .....	II
<b>Table des matières</b> .....	III
<b>Introduction</b> .....	V
I. Le domaine de l'enquête.....	V
1. La géographie.....	V
2. L'histoire de la partie occidentale de l'île d'Hispaniola .....	VI
3. La population.....	XIV
4. L'évolution sociolinguistique.....	XVI
II. L'enquête pour l'Atlas Linguistique d'Haïti.....	XXII
1. Le questionnaire.....	XXV
2. Le corpus.....	XXVI
3. Principes et conventions de la notation phonétique.....	XXVI
4. Tables des conventions et abréviations.....	XXX
5. L'informatisation du corpus.....	XXXVI
6. Indications pour la lecture des commentaires.....	XXXVII
Notes.....	XLII
<b>Cartes anciennes de l'Afrique</b> .....	XLIX
<b>Repères</b> .....	LII
<b>Commentaires</b> .....	1
I - L'ESPACE ET LE TEMPS (CARTES 1-189) .....	1
Relief terrestre.....	16
La localisation.....	16
Le découpage de l'espace.....	16
Phénomènes atmosphériques.....	21
Le découpage du temps.....	48
II - L'HOMME (CARTES 190-628).....	72
Les parties du corps humain.....	72
Perception et parole.....	131
Santé et maladies.....	147
Les âges de la vie.....	200
Le repos et les mouvements.....	218
Connaître, savoir, penser.....	241
Sentiments, qualités, défauts.....	243
III - LA MAISON (CARTES 629-1087).....	292
Construction, parties de la maison.....	292
L'activité domestique, les meubles.....	335
Les instruments de cuisine.....	335



L'élevage domestique familial.....	371
Nourriture et boissons.....	392
L'habillement.....	455

## VOLUME II

<b>Commentaires.....</b>	<b>489</b>
IV - LA VIE EN SOCIÉTÉ (CARTES 1088-1516).....	489
Relations familiales et sociales.....	489
Structures administratives et judiciaires.....	489
Distractions et jeux.....	545
(adultes et enfants).....	545
Les religions (catholicisme, vodou).....	581
La sorcellerie.....	596
Relations conflictuelles et d'amitié.....	600
Le travail.....	610
L'activité commerciale, les transports.....	639
V - L'AGRICULTURE ET L'ÉLEVAGE (CARTES 1517-1587).....	664
Termes généraux.....	665
L'irrigation.....	700
Les outils.....	705
L'élevage et les animaux d'élevage.....	747
L'apiculture.....	783
VI - LA PÊCHE (CARTES 1837-1874).....	788
VII - LES ANIMAUX DOMESTIQUES ET SAUVAGES (CARTES 1875-1915).....	803
VIII - LES OISEAUX (CARTES 1916-1955).....	819
X - GRAMMAIRE (CARTES 1971-2227).....	834
Déterminants.....	836
Pronoms.....	848
Syntagme verbal, verbes auxiliaires.....	863
Prépositions.....	887
Adverbes.....	910
Coordonnants et subordonnants.....	950
<b>Conclusions.....</b>	<b>974</b>
<b>Index des commentaires (Lexique).....</b>	<b>993</b>
<b>Index des commentaires (Grammaire).....</b>	<b>1006</b>
<b>Références bibliographiques.....</b>	<b>1017</b>



## INTRODUCTION

Proposer, sous la forme d'un Atlas Linguistique, un grand corpus de créole haïtien parlé en milieu unilingue, et tenter, par le commentaire de ce corpus, d'éclairer la genèse de cette langue, tel est l'objet de cette thèse. Les données sont celles de la conjoncture des années 1980.

### I. Le domaine de l'enquête

#### 1. La géographie

Haïti partage avec la République Dominicaine l'île d'Haïti, jadis dénommée Hispaniola, puis Saint-Domingue (sous la colonisation espagnole, la Española, puis Santo Domingo). Cette île, constituée avec Cuba, la Jamaïque et Porto-Rico, l'archipel des Grandes Antilles, un ensemble d'îles situées au Nord de l'Archipel antillais et qui sont les plus importantes par la superficie. Dans cet ensemble, Hispaniola tient la seconde place. Haïti, qui occupe la partie occidentale de l'île, est situé entre 18° et 20° 6' de latitude Nord et entre 71° 20' et 74° 30' de longitude Ouest. Elle est séparée, au Nord-Est, de Cuba par le passage du Vent (90 kilomètres), et au Sud-Est de la Jamaïque par le canal de Jamaïque (187 kilomètres). Haïti, ce tiers d'île, est elle-même flanquée d'îles : la Tortue, la Gonave, Les îles Cayemites, la Navase, l'île à vaches.

Ce qui frappe au premier abord, c'est la configuration : le pays présente deux péninsules, l'une raccourcie et ramassée au Nord, l'autre resserrée et allongée au Sud, encadrant un grand golfe triangulaire, le golfe de Port-au-Prince, au milieu duquel on trouve l'île de la Gonave. La superficie totale d'Haïti est estimée à 27750 km<sup>2</sup> (*Atlas d'Haïti*, Planche 1, tableau 1)<sup>1</sup>, soit un tiers de la superficie de l'île tout entière. La morphologie caractéristique du territoire haïtien a pour effet paradoxal d'allonger considérablement les distances dans un espace somme toute exigu et de le doter d'une façade côtière qui, rapportée à la surface totale, est très importante (1500 km de côtes). Si à vol d'oiseau, il y a moins de 200 km entre les pointes extrêmes des péninsules Nord et Sud, le trajet par voie terrestre représente plus de 500 km.

L'île offre un relief accidenté et compte les plus hauts sommets de la région : dans la seule partie haïtienne, le Pic Macaya au Sud-Est s'élève à 2444 m., tandis que le Pic de la Selle au Sud-Ouest constitue, avec une altitude de 2680 m., le point culminant. Les terres de basse altitude (moins de 200 m.), situées essentiellement dans les zones côtières, représentent environ le quart de la superficie totale. La plus grande partie du territoire est constituée de collines ou de moyennes montagnes (les "mornes") ayant entre 200 et 1000 mètres d'altitude. Les régions montagneuses, de faible largeur, isolent les unes des autres les plaines côtières densément peuplées et urbanisées. De ce fait, les communications terrestres extra-locales impliquent soit la traversée d'une ou de plusieurs montagnes, soit le détour par le littoral avec en contre-partie une accentuation de la distance. Ce relief s'explique par l'histoire géologique de la région, par son volcanisme et ses mouvements tectoniques. Les dénivellations, considérables, sont souvent de l'ordre



de plusieurs centaines de mètres en quelques kilomètres, voire davantage si l'on tient compte des fosses sous-marines. Il n'est pas rare de voir les versants des montagnes plonger directement dans la mer ou n'en être séparés que par une étroite bande littorale.

Autre caractéristique importante du relief que l'on doit à l'orientation de ses principaux axes (de direction nord-ouest-sud-est dans la partie septentrionale et de direction est-ouest pour la partie méridionale) : son morcellement en petites unités qui crée un compartimentage en régions bien différenciées. Une coupe transversale Sud-Nord figurée dans l'*Atlas d'Haïti* (fig. 1 - Coupe Marigot-Caracol - Relief) fait apparaître sur une distance de 166 km "une succession rapide de plaines, collines, plateaux, chaînes de montagnes et dépressions, sans autre transition entre elles que des abrupts, escarpements ou brusques ruptures de pentes". Ce morcellement, en créant des difficultés de communication, constitue un handicap pour le développement.

Haïti compte 3300 km de routes, dont 53,5% de routes nationales, 8 % de routes secondaires (uniquement en plaine), 25,5 % de routes de pénétration (sans drainage et sans pont, carrossables pendant la saison sèche), et 13 % de pistes. Un réseau qui ne dessert le territoire que de façon inégale : les plaines sont favorisées, les régions montagneuses restent enclavées. Mais un immense réseau de chemins couvre le pays, mettant en relation les maisons paysannes, souvent dispersées, les parcelles cultivées et les marchés, faisant d'Haïti un territoire sillonné dans tous les sens, qui n'offre pas de zone inaccessible :

"Les chemins qui relient entre elles toutes les exploitations matérialisent en quelque sorte le maintien de la cohésion de la communauté dispersée. Ils constituent l'armature solide et vivante de l'habitat rural. Etablis par l'usage, de maison à maison, ils se fauillent à travers les jardins, gravissent les pentes abruptes en vertigineux lacets, passent les têtes de ravines en surplombs impressionnants, suivent les lignes de crête, les "tranchants", épousent les moindres accidents du relief, pour former une trame serrée, apparemment inextricable. Mais le paysan connaît avec une parfaite précision l'entrelacement des sentes de son "quartier", tous les raccourcis, les "chemins coupés". C'est par le sentier que s'établit la solidarité du monde rural ; c'est le chemin qui fait le proverbe : "Tout voisin c'est famille." "

(Moral 1961 : 236-37)

## 2. L'histoire de la partie occidentale de l'île<sup>2</sup>

Dans la partie occidentale de l'île d'Hispaniola, l'initiative coloniale française fut postérieure à celle des Espagnols. Pendant plus d'un siècle en effet, de 1492 (date de la "découverte" par Colomb) jusqu'au début du XVII<sup>e</sup> siècle, l'île tout entière fut sous domination espagnole. Au moment de la conquête, il existait une population indigène d'Arawaks (Taïnos) que les Espagnols, dès qu'ils commencèrent à prendre pied sur le territoire, utilisèrent pour le travail des mines, puis pour l'agriculture. En moins de cent cinquante ans, ce peuplement originel, ce *substratum* indien, disparut. Les causes de cette tragique décadence démographique tinrent à la convergence de plusieurs facteurs. La santé des Indiens, déjà pressurés, exploités, soumis au travail forcé, ne résista pas au travail sédentaire, et aux maladies venues d'Europe qui provoquèrent des épidémies. L'introduction de Noirs en remplacement des Indiens, pour pallier la pénurie de main-d'œuvre, fut un des effets de la colonisation. Les tentatives successives de mise en valeur d'Hispaniola furent autant d'échecs. La quête des métaux précieux fut abandonnée aux environs de 1520 :



les gisements n'étaient pas à la hauteur des espérances. Au cours du XVI<sup>e</sup> siècle, il y eût une reprise de l'activité. La colonisation agricole réalisa des progrès (l'île ayant été affectée à la culture de la canne à sucre, et à l'élevage, principalement en vue de l'exportation), tandis que la poussée espagnole se concentrait sur les conquêtes continentales, en quête de richesses minières. Mais la concurrence redoutable du sucre du Brésil causa la faillite du commerce sucrier d'Hispaniola. Une très grande partie de la population, colons et esclaves, quitta alors le territoire pour le continent. Quant à l'élevage, il s'effondra en grande partie à cause de la contrebande pratiquée par les Hollandais, en partenariat avec des navigateurs venus d'Europe du Nord (Français, Anglais et Hollandais) et avec les Espagnols restés sur le territoire. Dès le tout début du XVII<sup>e</sup> siècle (1603-1604), face à l'omniprésence de la fraude et du commerce interlope, les habitants restants reçurent l'ordre de se replier avec leurs troupeaux, dans le Sud-Est de l'île, autour de la capitale Santo-Domingo, cependant que les agglomérations de l'Ouest (une demi-douzaine) et du Nord étaient détruites. Cette présence espagnole autour d'un port fortifié devait permettre d'assurer une base sûre sur le trajet qu'empruntaient les convois maritimes entre l'Espagne et les centres miniers d'Amérique. La population connut une stagnation : en 1655, les statistiques espagnoles font état d'un nombre de 5500 personnes, dont 2250 pour la seule ville de Santo-Domingo (D'Ans 1987 : 90). La partie Ouest d'Hispaniola, pour un temps entièrement désertée et désormais vulnérable, fut livrée à d'immenses troupeaux de bovidés, porcs et caprins, sans propriétaires et hors de tout contrôle.

Ce sont des aventuriers en grande majorité français (flibustiers voués à la piraterie mercenaire et à la contrebande et boucaniers chasseurs-cueilleurs), auxquels se joignirent rapidement des "engagés" recrutés sur contrats dans l'Ouest et dans le Centre de la France, qui expérimentèrent, pendant les premières décennies du XVII<sup>e</sup> siècle, dans cette région laissée déserte, les débuts d'une acclimatation qui ne deviendra qu'ultérieurement une entreprise de colonisation<sup>3</sup>. Des Havrais s'étaient, dès 1618, emparés du Nord-Est et du Sud-Est de l'île de Saint-Christophe (Saint Kitts, San Cristóbal). Une centaine d'entre eux, chassés de Saint-Christophe par une attaque espagnole en 1629, accostèrent avec leurs esclaves noirs sur les côtes de la partie Ouest d'Hispaniola. Dès cette date, l'île de la Tortue<sup>4</sup>, localisée à peu de distance de la côte Nord, à l'extrême Ouest de la façade atlantique, et bien située par rapport aux îles des grandes Antilles où se trouvaient trois importantes colonies espagnoles, servit de refuge, de point de ralliement, puis rapidement de tremplin aux colons français de Saint-Domingue (Camus 1987 : 27). Au départ de cette île vite devenue un centre de collecte et de distribution des peaux de bœuf séchées, flibustiers et boucaniers "liés par une étroite complémentarité" (D'Ans 1987 : 93) rendirent progressivement effectif, malgré le harcèlement auquel les soumettaient les Espagnols, le contrôle de la partie occidentale d'Hispaniola. Après 1640, un mouvement de sédentarisation commence sur la côte nord de Saint-Domingue, qui ne tarde pas à s'étendre :

<sup>3</sup>"Les boucaniers de Saint-Domingue, parmi lesquels on compte des Anglais et des Hollandais, sont plus de 500 en 1652, répartis en 27 endroits des côtes nord et ouest, depuis Samana jusqu'à la Grande Anse. Ils commencent à se sédentariser et font du tabac et des cultures vivrières" (Camus 1987 : 37)<sup>5</sup>.



Puis à leur tour, des flibustiers font l'acquisition d' "habitations"<sup>6</sup>. En 1665, date à laquelle Ogeron fut nommé gouverneur de la Tortue et de la côte de Saint-Domingue, la population atteignait en tout 1500 personnes, essentiellement des Blancs, d'après D'Ans (1987 : 117). Ce fut, de fait, le premier fonds de peuplement permanent. Cette population initiale s'alimenta, jusqu'en 1713, de migrations spontanées de réfugiés en provenance de Saint-Christophe (convoitée par les Anglais), qui allaient faire bénéficier ceux qui les avaient précédés à Saint-Domingue de l'expérience - y compris l'expérience langagière - accumulée à Saint-Christophe. Migrations moins spontanées probablement, celles qui font venir à Saint-Domingue des colons ou des engagés en provenance de la Martinique et de la Guadeloupe. Moreau de Saint-Méry (1797) fournit à propos des premières phases de ce mouvement migratoire des indications détaillées, autant de sources non négligeables pour la démographie historique.

C'est dans cette région qu'allait s'accroître et prospérer jusqu'à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle la colonie française de Saint-Domingue, officiellement reconnue à la France par le traité de Ryswick qui, en 1697, mit fin à la guerre entre l'Espagne et la France et légalisa l'occupation de la partie Ouest d'Hispaniola.

A toute tentative de colonisation, il faut des raisons internes. A quel contexte général est liée la formation du domaine colonial français à Saint-Domingue ? La colonisation apparaît, dans la France du XVII<sup>e</sup> siècle, comme une des conditions de sa prospérité économique. Il importe de contrôler des territoires qui pourront fournir à une métropole ayant retrouvé la paix intérieure et où reprend la vie économique les denrées ou les produits exotiques qui lui font défaut. L'intérêt de Saint-Domingue réside dans la production du tabac, puis plus tard dans celle de l'indigo, et enfin, au XVIII<sup>ème</sup> siècle, dans celle de la canne à sucre, du café et, dans une moindre mesure, du coton.

Les campagnes de l'Ouest de la France (Saintonge, Aunis, Anjou, Poitou, Normandie) connaissent à l'époque une grave crise. Comme le note D'Ans (1987 : 101) :

"[...] suite aux accaparements de la noblesse, mais aussi - et de plus en plus - de la bourgeoisie, s'accentue la pression sur la terre : la part qu'en possède la paysannerie ne cesse de diminuer. Cette tendance est renforcée par la généralisation de l'endettement rural, qui aboutit fréquemment à l'expropriation des paysans. D'autre part, la croissance démographique a provoqué la pulvérisation des héritages, et donc la multiplication d'exploitations de format trop réduit pour être encore viables. Dans un premier temps, ces différents facteurs provoquèrent un développement de l'artisanat, rural aussi bien qu'urbain, c'est à dire avec ou sans migration en direction des villes. En conséquence de quoi, la concurrence était devenue fort vive, à la campagne comme dans les bourgs, entre tous ceux qui vivaient d'activités salariées. [...] Hélas, avec le début du XVII<sup>e</sup> siècle, voici que chutent les salaires, entraînant toutes les conséquences sociales que l'on imagine, du fait de la multiplication des chômeurs, dont le nombre maintenant s'additionne à celui - toujours plus considérable - des paysans parcellaires ou dépourvus de terres [...], tout cela contribuant à grossir le volume de ceux qui s'adonnent au vagabondage, à la mendicité, et demain craint-on au brigandage".

Autant de ruraux déracinés et misérables considérés, non sans raison, comme des foyers potentiels de subversion économique et sociale, auxquels s'ajoutent des protestants, les uns et les autres locuteurs de dialectes d'oïl.

La crise se prolongeant, un courant d'émigration se met donc en place en direction de Saint-Domingue par le biais du système de l'engagement, d'abord de



façon informelle<sup>7</sup>, puis organisé par l'instrument de colonisation que fut la nouvelle Compagnie des Indes occidentales<sup>8</sup>, créée par Colbert en 1664. Les premiers émigrants<sup>9</sup>, les engagés ou "trente-six mois"<sup>10</sup> furent recrutés, entre 1641 et 1647, peu après que le protestant Le Vasseur se soit rendu maître de la Tortue et alors que l'île était mise en valeur par petites plantations. Le passage leur avait été payé et ils étaient obligés de servir les boucaniers-colons pendant trois ans, période au terme de laquelle ils percevaient un salaire en nature (des armes et des munitions ou 300 à 400 livres de tabac). Après quoi ils avaient, en principe, la possibilité de s'installer aux Isles ou de rentrer en France. Lorsque les boucaniers, en se sédentarisant définitivement, mettront en place une colonisation agricole d'échelle familiale, les engagés, ces "espèces d'esclaves blancs" (Moreau de Saint-Méry 1797 : 45), verront leur situation empirer, d'autant qu'ils abondaient et qu'ils n'étaient pas coûteux.

Ce peuplement initial (boucaniers, engagés, réfugiés de Saint-Christophe auxquels s'ajoutent les premiers esclaves<sup>11</sup>) ne suffit bientôt plus. Quand Saint-Domingue vit, aux débuts des années 1680, après qu'eut pris fin la période du tabac (1664-1674), se généraliser les indigoteries, plus exigeantes en force de travail, il fallut trouver une solution au problème de la main d'œuvre : on fit appel à des esclaves noirs, originaires d'Afrique.

"Ce ne fut qu'en se livrant à la culture que les colons français connurent le besoin réel des Africains"  
(Moreau de Saint-Méry 1797 : 45)

Ce mouvement d'abord faible, s'accrut en s'amplifiant toujours dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle pour atteindre son plus haut niveau dans le dernier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle, en relation avec le développement de la monoculture industrielle du sucre. Le pourcentage des Noirs tendit très rapidement à augmenter plus vite que celui des Blancs. Le rapport entre les Blancs et les Noirs évolue d'un siècle à l'autre de la façon suivante, d'après les estimations que fournit D'Ans (1987 : 117-119)<sup>12</sup> :

1665 : 1500 personnes (des Blancs pour l'essentiel)

1664-1674 : 4 à 5000 personnes (des Blancs)

1681 : 4546 Blancs ; 2102 Noirs

1700 : 9000 Noirs ; 4000 Blancs et Affranchis<sup>13</sup> (pas plus de 500 Affranchis)

1713 : 24. 000 Noirs ; 5700 Blancs et Affranchis

1739 : 110.000 Noirs

1764 : 206.000 Noirs

1789 : 465. 000 Noirs ; 31. 000 Blancs ; 27. 500 Affranchis.

La migration forcée des Africains prit une ampleur considérable au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. D'Ans (1987 : 175) signale qu'en tout 800. 000 esclaves africains ont été introduits à Saint-Domingue pendant cette période. Et il ajoute : "Si en 1771, les importations de l'année ne s'élevaient encore qu'à 10.000 esclaves, elles atteignirent plus de 150.000 esclaves pour les années 1785-1789, dont 55.000 pour la seule année 1789. [...] Les chiffres à eux seuls parlent éloquemment : à Saint-Domingue, les Blancs à égalité de nombre avec les Affranchis, sont vis à vis des Nègres esclaves dans un rapport de 1 à 15".

Ce n'est pas chose facile de savoir d'une façon certaine d'où venaient ces Africains et quelles langues ils parlaient.



"L'étendue de l'Afrique, celle des pays où la traite a lieu, les immenses intervalles qui séparent ces différentes parties, tout doit faire sentir que les mœurs des Africains réunis dans les colonies y forment un ensemble où l'on ne trouve pas exactement les mœurs particulières de ces divers peuples" (Moreau de Saint-Méry 1797 : 46)

Se proposant de décrire les Africains de Saint-Domingue dans leurs "qualités" (en fait les principaux stéréotypes en circulation chez les colons), Moreau de Saint-Méry (1797 : 47-54) juge que la manière la plus sûre de procéder est de les observer dans leurs rapports avec les lieux où ils ont reçu le jour<sup>14</sup>.

Il commence par énumérer les Africains qui sont "embarqués sur divers points d'une côte qui comprend environ trois cent lieues, depuis le dix-septième degré de latitude septentrionale, où est placée l'embouchure de la rivière du Sénégal, jusqu'à Sierra-Leone : *Sénégalais*, *Yoloffes* ("voisins des Sénégalais"), *Nègres du Cap-Verd* ("qui bordent le pays des Yoloffes"), *Foules* ou *Poulards* ("voisins des Sénégalais et des Yoloffes, mais plus intérieurement placés"), *Bambaras* ("dénomination générique" pour des Africains "amenés de plusieurs centaines de lieues à l'Est de l'Afrique), *Quiambas* (voisins des Bambaras), *Mandingues* ("qui habitent au Sud des Yoloffes sur la côte qui porte leur nom, et sur les bords de la rivière de Gambie"). En petit nombre sont les *Sosos* (originaires des îles des Bissagots au Sud).

La région qui s'étend, plus au Sud, du Sierra-Leone au Cap Apollonie (Côte de Malaguette, puis Côte d'Ivoire ou des Dents), contrôlée par les Anglais, ne fournit que peu d'esclaves à Saint-Domingue "où ils ne sont introduits que par le commerce interlope". On les nomme *Bouriquis*, *Misérables*, *Mesurades* ou *Cangas*. Les *Caplaous* [15], que "l'usage fait considérer comme tirés de la Côte d'Or", sont en fait de la Côte d'Ivoire.

La Côte d'Or, qui commence au Cap Apollonie et finit à la rivière de Volta, comprend la Côte des Esclaves qui suit la Volta au Sud et se situe entre elle et le Bénin : de cette Côte proviennent beaucoup d'Africains de Saint-Domingue, connus

"sous diverses dénominations, parce que la Côte d'Or renferme plusieurs populations différentes, et que le langage y varie à de très petites distances. La plus générale des ces dénominations, celle qu'on y regarde presque comme générique, est celle d'*Aradas*, qui s'est formée de la prononciation corrompue d'*Ardra*, nom de l'un des royaumes de la Côte des Esclaves mais on sait aussi distinguer les vrais *Aradas* des autres" (Moreau de Saint-Méry 1797 : 50).

La véritable Côte d'Or procure les *Mines* (leur pays "fournit de l'or de mine"), puis les *Agouas* ("leurs très proches voisins"), et enfin des *Socos* et des *Fantins*.

De la Côte des Esclaves viennent les *Cotocolis*, les *Popos*, les *Fidas*, puis les *Ardras* ou *Aradas* (également dénommés *Judas*). De l'intérieur de cette région, sont issus les *Fonds*, les *Maïs*, les *Aoussas*, les *Ibos* et les *Nagos*.

Le Bénin ne fournit pas beaucoup d'esclaves à la colonie, contrairement à la Côte de Congo et d'Angole (immense étendue qui va du Cap Lopez au Cap Nègre) laquelle fournit des esclaves très prisés, les plus communs à Saint-Domingue, connus sous le nom générique de *Congos* : en dehors des *Congos* proprement dits (ou *Franc-Congos*, qui sont "dans le milieu de cette région"), on y trouve des *Mayombés* (venant de "l'Est-quart-Nord-Est et traités à Malimbe et à Loango"), les *Mousoumbés* ou *Mondongues* (du royaume de Benguele, pris à l'Est dans l'intérieur et conduits au Congo).



Ici s'achève l'inventaire des régions d'Afrique occidentale qui alimentèrent la traite. Car comme le précise l'historien, "la Côte d'Angole est dans cette partie la borne de la traite pour les colonies françaises de l'Amérique". La Côte orientale de l'Afrique ne fournira que quelques *Mozambiques*, et ce tardivement. Trois cartographies<sup>16</sup> anciennes des régions en cause, figurant dans un ouvrage de Renault et Daget (1985 : 78-79, 82-83), peuvent partiellement éclairer la méthode et enrichir le propos de l'historien : bon nombre de toponymes ou de désignations de "nations" qu'il utilise sont retrouvés sur ces documents anciens. La zone de traite couvre effectivement une immense zone, qu'il serait absurde de réduire aux seules côtes : Moreau de Saint-Méry insiste en effet, à différentes reprises, sur le fait que différents groupes d'esclaves proviennent, non pas des régions littorales, mais de leurs hinterlands ou de terres de l'intérieur.

L'historien de Saint-Domingue semble considérer comme fiable sa liste de "nations", constituée, il convient de le rappeler, dans le dernier tiers du XVIIIe siècle (soit plus d'un siècle après les premières arrivées importantes d'esclaves) :

"Il y a bien des endroits de la colonie, où la nomenclature que j'ai donnée est plus nombreuse, mais cette différence ne vient que de ce que des nègres interrogés sur le lieu de leur naissance, en citent le canton qu'on transforme en royaume, comme si l'on distinguait un Havrais d'un Normand ou d'un Français" (p. 55).

Ce sont effectivement les termes qui étaient en usage à Saint-Domingue, mais il y aurait beaucoup de légèreté et d'imprudence, comme Chaudenson (1992b : 72-77) en a fait la démonstration, à les considérer comme ayant une valeur d'identité ethnique et/ou linguistique précise :

"En fait, on le sait parfaitement et tous les spécialistes de la traite sont d'accord là-dessus, ces désignations par "nation" n'ont aucune valeur d'appartenance ethnique réelle". "Ce sont le plus souvent des approximations, que les négriers faisaient à partir des lieux de traite et des "marques du pays", ces incisions traditionnelles sur la poitrine ou le visage. Les termes *Arada* ou *Congo* englobent par exemple une aire géographique assez vaste (J. Cauna, 1987, p. 94)".

Des études récentes comme celle de Singler (1993 : 235-253), qui reprend l'importante question des aspects sociohistoriques de la créolisation en s'appuyant sur les données fournies par les historiens, ne sont pas exemptes d'erreurs d'interprétation, d'inclinations au gauchissement, et de contradictions qui conduisent à faire une hypothèse forte, mais contestable, sur l'appartenance ethnique et linguistique des esclaves à la charnière des XVIIème-XVIIIème siècles : à savoir la prédominance jusqu'en 1710 d'esclaves du groupe ewe-fon (langues kwa)<sup>17</sup>. Il convient de noter que le fait de privilégier la période en question dépend étroitement de la théorie de la formation adoptée qui voit dans la créolisation un phénomène abrupt, de l'ordre du demi-siècle, soit deux générations.

Si l'on considère que l'émergence du créole haïtien s'est réalisée de façon graduelle plutôt qu'abrupte - c'est un tel point de vue que nous défendons -, il n'y a aucune raison de privilégier, lors de l'examen de la répartition ethnique, telle période plutôt que telle autre. Et en particulier, il n'y a pas de raison valable pour sous-estimer l'importance de la dernière période de la "société de plantation"<sup>18</sup>. Un historien de l'esclavage aux Antilles, Debien (1982 : 7-73), dans un essai destiné à



faire connaître quelles ethnies africaines ont donné les derniers esclaves à Saint-Domingue, commence par un avertissement :

"Nos sources sont peu nombreuses et nous n'atteindrons pas toutes les précisions souhaitées. Les comptabilités des négriers citaient bien les points d'embarquement de leurs captifs, mais point de leur provenance exacte. A leur arrivée à la colonie, notre curiosité n'est pas mieux satisfaite. Nous n'avons de renseignements groupés, et *qui comptent*, qu'une fois les esclaves organisés en ateliers sur les plantations, c'est-à-dire par les inventaires des plantations, par des actes de vente, de location ou d'échange d'esclaves. Dans ce cas aux noms, à l'emploi et à la valeur des esclaves est ajoutée la "nation" qui distingue chacun d'eux". (souligné par nous)

Ce qui ne l'empêche pas de fournir des précisions géographiques :

"Venaient de la partie la plus occidentale de l'Afrique *en gros par la voie du Sénégal*, les Sénégalais, les Bambaras, les Peulhs et les Mandingues ; de la République de Guinée et du Libéria, les Sosos, les Téménés, Les Mesurades et les Misérables, *au reste très peu nombreux à Saint-Domingue* ; de la Côte d'Ivoire et de la Côte d'Or, les Coromentins, les Cotocolis, les Mines, les caps-Laous, *eux aussi, peu nombreux*. De la région côtière du Togo et du Dahomey, les Fons, Foedas, Aradas, Popos, Dahomey ; de la boucle du Niger de l'intérieur : Bobos, Barbas, Marcas, Gourmas, Dassos, Bibis, Mahès ; du bas Nigéria, les Nagos, Ibos et Gambaris, et les Haoussas du Nigéria intérieur. Du Cameroun les Mocos et les Mondongues. Du Congo, les Congos qu'on distinguait en Benguelas, Loandas, mais que l'on désignait le plus souvent simplement par Cangas. De l'Afrique du Sud-Est, les Mozambiques et les Macouas".

Toutes les nations citées sont représentées dans les inventaires consultés<sup>19</sup> par Debien, dans des proportions cependant fort variables. On ne peut qu'être frappé de l'importance numérique des esclaves Congos dans les plantations pour la période considérée. C'est particulièrement net dans le Nord, région qui connaît la plus grande concentration d'esclaves et de propriétés : à titre d'exemple, pour six plantations totalisant 711 esclaves, on compte respectivement 414 Créoles<sup>20</sup>, 95 Congos, 36 Aradas, 20 Moudongues, 18 Thiambas, 16 Nagos et 11 Bambaras (le reste de la population servile étant constitué de mulâtres et d'autres ethnies africaines). Un autre historien Géggus (1982 : 99), dont l'étude porte uniquement sur les ateliers de la plaine du Nord, écrit :

"La composition ethnique de ces ateliers<sup>21</sup> avait subi pendant les années 1780 un brusque changement. *Son évolution entre 1784 et 1788 ressemble à une parodie de celle que connut toute la population de Saint-Domingue durant la seconde moitié du XVIIIème siècle*. En 1784, le groupe le plus important avait été celui des noirs de la Côte d'Esclaves, parmi lesquels dominaient les Fons (Aradas, Foedas, etc.). Ils représentaient environ 40% des esclaves d'origine africaine, tandis que les Bantous (Congos, Mondongue) en formaient moins du quart. En 1788, par contre, 58% des Africains étaient bantous, et seulement 14% originaires de la Côte d'Esclaves" (souligné par nous).

Tout ce qu'on peut dire avec certitude aujourd'hui est que les langues de "substrat"<sup>22</sup> étaient nombreuses et relevaient de la famille congo-kordofanienne. Il n'est pas interdit de penser que certaines de ces langues, dans les régions pour la plupart plurilingues de l'Afrique occidentale (hier comme aujourd'hui) jouaient le rôle de véhiculaire. On aurait tort de considérer, a priori, les Africains déportés à Saint-Domingue comme des locuteurs unilingues. Et il n'est pas difficile d'imaginer, au moins pour certains d'entre eux, la complexité de leur biographie, y compris au



plan du langage. Renault et Daget (1985 : 106), en se fondant sur les conclusions auxquelles aboutit l'historien Mahdi Adamu<sup>23</sup>, fournissent des précisions importantes concernant l'écoulement et la distribution des captifs voués à l'"exportation" ; ils font en particulier la recommandation suivante :

"Il faudrait abandonner l'image tant de fois vue d'une marche éperdue à travers savanes et forêts, pour y substituer la notion de centres commerciaux et d'échanges, de relais, de centres de ravitaillement - le tout réclamant une véritable organisation".

C'est que l'Afrique, comme le précisent encore ces auteurs (*op. cit.* : 95), n'est pas absente de la pratique négrière : les Européens, interdits de pénétration à l'intérieur du continent noir jusqu'en 1795, n'ont pas la possibilité d'être les producteurs directs de captifs. L'Europe négrière se trouve donc tributaire de l'offre intérieure d'une Afrique négrière qui "administre l'écoulement d'une production qu'elle régule à l'occasion selon l'intensité de la demande. Elle sait raréfier le produit" (Renault et Daget : 95). Quels furent les effets<sup>24</sup>, au plan linguistique, d'une telle organisation et d'une telle régulation ? Comment s'opéra la gestion *in vivo*<sup>25</sup> des situations linguistiques créées par la traite en Afrique même ?

Quoi qu'il en soit des résultats auxquels pourra parvenir la recherche sociohistorique, elle se heurtera toujours à un obstacle irréductible qui tient à ce que la seule saisie possible des langues africaines de référence est celle de leurs états présents.

La guerre de libération qui commence avec le soulèvement général des ateliers du Nord dure de 1791 à 1803 ; beaucoup d'esclaves dès ce moment "partent marrons"<sup>26</sup>. Elle réduisit la présence blanche à des proportions négligeables. A compter de l'Indépendance en 1804 (la population est alors estimée à 400.000 personnes), s'accélère le mouvement de migrations internes : de nombreux Haïtiens, fuyant l'enrôlement forcé militaire ou agricole qui vise à les fixer sur l'ancien domaine colonial, quittent les plaines et les vallées où étaient établies les grandes exploitations, pour s'installer dans les régions du Centre (Plateau central) ou dans les hauteurs (les "mornes"), peuplant des reliefs pourtant difficiles à exploiter.

"Le petit paysan a recherché l'isolement pour fuir les caprices de l'autorité militaire, le service dans la garde nationale, les tentatives de reconstitution des ateliers, la menace de l'impôt territorial, la surveillance des cultures, entre autres. De cette façon, la dispersion de l'habitat doit être considérée comme le témoignage de la résistance des milieux ruraux à la tyrannie gouvernementale et urbaine" (Moral 1961 : 235).

Au cours des vingt premières années de son indépendance, Haïti va expérimenter, sur fond d'intenses luttes entre Mulâtres et Noirs, des régimes politiques divers : de 1804 à 1806, se met en place sous Dessalines une dictature de salut national ; de 1807 à 1820, une scission entraîne la formation de deux états : dans le Sud et l'Ouest du pays, une république militaro-aristocratique, et dans le Nord<sup>27</sup> un royaume à fiefs héréditaires, doté d'une structure militaire rigide. A la chute du roi Christophe en 1820, les deux états sont réunifiés sous le label républicain. Mais comme l'écrit D'Ans (1987 : 183) "les deux moitiés du pays n'en conserveront pas moins jusqu'aujourd'hui des caractéristiques nettement contrastées". Pendant les vingt années suivantes, de 1821 à 1843, la République haïtienne a une étendue géographique maximale : elle englobe en effet l'île entière,



le président Boyer exerçant également sa juridiction sur la partie orientale tout juste reconquise. La sécession de 1843 donnera naissance aux actuelles Républiques haïtienne<sup>28</sup> et dominicaine.

### 3. La population<sup>29</sup>

Estimée à 5 millions d'habitants en 1980 (ce qui en fait la plus importante des communautés créolophones), la population haïtienne prise dans son ensemble ne connaît qu'un faible taux d'accroissement annuel, du fait d'une mortalité générale importante, d'une fécondité moyenne, et de mouvements migratoires variés. La comparaison du recensement de 1950 (3. 097. 220 habitants) et de celui de 1971 (4. 329. 991 habitants) montre que ce taux n'est que de 1,6% (mais il est estimé à 5,28% dans l'agglomération port-au-princienne<sup>30</sup>), un taux bas si l'on songe qu'Haïti est un pays en développement où ne sont guère utilisées les méthodes modernes de contraception. C'est une population plutôt jeune : on compte 41% de moins de 15 ans, toutes zones (urbaine et rurale) confondues, avec une sur-représentation des femmes aux âges dit "actifs" (20-39 ans), particulièrement en milieu urbain (93 hommes pour 100 femmes). Les migrations, tant intérieures qu'extérieures, constituent l'un des facteurs susceptibles d'expliquer cette prédominance féminine : ce sont surtout des femmes et des jeunes filles qui migrent vers les villes, en quête d'emplois que seul le milieu urbain peut leur proposer ; ce sont surtout des hommes qui partent tenter leur chance hors des frontières.

Si la densité de l'ensemble du pays est l'une des plus fortes de l'Amérique latine, ne cessant de croître depuis 1971 (112 hab/km<sup>2</sup> en 1950 ; 173 hab/km<sup>2</sup> en 1997), les densités locales présentent des variations très importantes. Elles sont à leur plus haut niveau dans les agglomérations de Port-au-Prince (la capitale) et de Cap haïtien (+ de 1000 hab/km<sup>2</sup>). En milieu rural, la densité est forte (200 à 500 hab/km<sup>2</sup>) dans les plaines côtières et certaines vallées intérieures (plaines du Nord, de Léogane, de Jacmel, des Cayes, plaine et vallée de l'Artibonite), ou même dans des régions montagneuses (Massif du Nord). Les migrations internes contribuent à faire du département de l'Ouest et de Port-au-Prince (820.000 habitants en 1980) un centre démesuré. S'agissant de la situation relative des différentes villes d'Haïti, on ne peut que faire, à la suite d'Anglade (1975 : 71) le constat suivant : "Une grande capitale, de petites villes"<sup>31</sup>. Les prévisions donnent à penser que d'ici l'an 2000, le département de l'Ouest accueillera 49% de la population totale, dont plus de la moitié résidera à Port-au-Prince. La migration inter-départementale s'exerce essentiellement au détriment du Sud d'Haïti.

Plus de 80% de la population vit en zone rurale, tirant ses ressources de l'agriculture. Anglade (1975 : 50) indique que les agriculteurs représentent comme groupe 87,5 % de la population active (Haïtiens de plus de quatorze ans). Ce groupe est particulièrement frappé par l'analphabétisme : on estime que 88% des ruraux sont illettrés (contre 44 % des urbains). Le second groupe socio-professionnel par ordre d'importance - celui des ouvriers et artisans - ne représente que 5% de la population totale.

Les appels répétés, dès 1804, à l'immigration noire donnèrent des résultats inégaux : les Afro-Américains des Etats-Unis, très souvent déçus, s'en retournèrent ou partirent tenter leur chance ailleurs. Qu'en fut-il pour les Antillais ?



"Le peu qu'on sait des origines des familles haïtiennes, en attendant des enquêtes socio-historiques approfondies, permet de penser qu'un bon quart de la population actuelle ne descend pas d'hommes et de femmes qui vivaient à Saint-Domingue avant 1804 [32]. On ne compte plus les Haïtiens dont les ancêtres, originaires des Antilles sous domination française, immigrèrent dans leur nouvelle patrie au siècle passé ou au début de notre siècle. En effet, à partir des années 1850, c'est-à-dire après l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises, Guadeloupéens et Martiniquais affluèrent, par centaines selon Eugène Aubin [33]. Ils s'installèrent dans les villes pour y fonder des maisons de commerce parmi les plus importantes dans la capitale. Ils pénétrèrent dans l'intérieur où ils exerçaient divers métiers" (Joachim 1979 : 101)<sup>34</sup>.

L'immigration en Haïti fut en fait essentiellement blanche :

"L'immigration blanche ou "claire" ne cessa en fait jamais. Les nouveaux venus avaient des points de départ divers : Cuba, la République Dominicaine, la France, Les Antilles anglaises, l'Autriche, la Corse, la Sicile, le Liban, l'Allemagne, et surtout la Guadeloupe et la Martinique. Plusieurs s'accommodèrent très vite au milieu et formèrent des familles "haïtiennes" : les Montfleury ou les Castera de Martinique, les Borno de Guadeloupe, les Boutin de Marie-Galante, les Miot, les Vital ou les Bertin de France, les Altieri de la République Dominicaine, les Sayeh du Liban, etc. (e. g. Aubin 1910)" (Trouillot 1986 : 127)<sup>35</sup>.

Une mention particulière doit être accordée aux commerçants d'origine levantine (les "Syro-Libanais"), qui s'implantèrent en nombre réduit à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle comme colporteurs. Ils tiennent aujourd'hui une place considérable dans le marché des importations<sup>36</sup>.

L'émigration - problème crucial pour Haïti - devient importante dès le début du XX<sup>e</sup> siècle où elle fait suite à l'occupation nord-américaine de Cuba et de la République Dominicaine qui favorise la mise en place de grandes sociétés sucrières. Si les causes économiques ont prévalu tout au long du XX<sup>e</sup> siècle, favorisant la migration<sup>37</sup> de personnes peu formées et de ce fait vulnérables, et assurant dans les pays receveurs les tâches les plus ingrates (travail agricole ou domestique), des facteurs historiques (persécutions politiques sous Duvalier) et/ou psychologiques (attraction pour les pays industrialisés) s'y sont conjugués, provoquant le départ d'adultes dont l'éducation et la formation n'ont rien coûté aux pays qui les recevaient avec, pour Haïti, les conséquences négatives et positives que l'on peut imaginer. Le mouvement n'a sans doute pas été, au long du siècle, uniforme et n'a pas toujours concerné les mêmes catégories de la population, ni les mêmes lieux de destination. On peut distinguer au moins deux temps importants : jusqu'aux années 60, émigrent aux Etats-Unis, au Québec ou en France, des membres de la bourgeoisie. Au-delà de cette période, ce sont surtout des paysans (des hommes) qui quittent Haïti. L'émigration reste difficile à évaluer. Les rares sources haïtiennes existantes ne livrent que des approximations. Quant aux données provenant de la plupart des pays d'accueil (le Canada faisant exception), elles ne sont pas vraiment fiables dans la mesure où bon nombre d'Haïtiens entrés illégalement hésitent à se faire enregistrer. C'est particulièrement vrai des Etats-Unis et de la République Dominicaine, les deux pays d'accueil les plus importants<sup>38</sup>. Allman (1983 : 65-81) parvient cependant, par divers recoupements, à chiffrer à 680.000 personnes en 1980 le nombre total d'Haïtiens "de naissance"<sup>39</sup> vivant à l'étranger. Une diaspora dont Anglade (1982 : 76) a estimé qu'elle fournissait, à l'orée des années 1990, "des rentrées de devises de l'ordre de 500 millions de dollars par année", et qui peut être, à ce titre, considérée comme l'une des "régions" d'Haïti fortement productives.



#### 4. L'évolution sociolinguistique

Avant tout, il nous paraît nécessaire de préciser que le créole d'Haïti est un créole exogène<sup>40</sup> : il s'est constitué au contact de populations françaises et africaines immigrées, sans qu'intervienne<sup>41</sup> dans sa genèse la langue (ou les langues) des Indiens autochtones, les Arawaks, dont l'extermination fût l'une des conséquences tragiques de la colonisation espagnole.

La situation sociolinguistique actuelle paraît relativement simple si on la compare à celle que connut rapidement la colonie française de Saint-Domingue. Comme l'a souligné Chaudenson (1992b : 170), dans les débuts de la phase<sup>42</sup> initiale de l'histoire de la colonie ("société d'habitation"), la situation sociolinguistique peut se caractériser comme une diglossie partielle (français/dialectes d'oïl) de la plupart des colons, qui "se résoud sans doute assez vite dans l'émergence d'un français marqué de dialectalismes d'oïl". C'est cette variété de français colonial, non standardisée, éminemment variable, que vont chercher à acquérir dans la période 1681-1700, les premiers contingents d'esclaves africains qui se trouvent à son contact direct, développant du même coup au sein du mode clos des "habitations" où ils sont confinés, des systèmes d'approximations qui ne sont probablement pas en tous points homologues. Durant la seconde phase de l'histoire de la colonie ("société de plantation") et jusqu'au terme de cette phase, soit environ de 1700 à 1803, les systèmes d'approximations générés par les premières générations d'esclaves et transmis à leurs enfants nés sur place (les Créoles) constituent à leur tour pour les Bossales (Noirs nés en Afrique) qui ne cessent d'arriver, les cibles linguistiques en même temps qu'un moyen d'intégration sociale. De ces restructurations successives cumulées et coexistantes émergea progressivement par autonomisation une langue nouvelle, le créole. On était donc à l'époque de la société de plantation en présence, non pas d'une, mais de deux diglossies emboîtées, l'une opposant le français au créole, l'autre "périphérique" opposant le créole aux langues des esclaves (Chaudenson *op. cit.* : 123). Dans cette diglossie périphérique, le créole jouissait d'un statut supérieur à celui qui était affecté aux langues africaines. Il était pour les Bossales une langue "H" ("haute") accessible et c'est dans une grande mesure en conséquence de ce caractère, qu'il put devenir un élément fondamental de la dynamique linguistique. Dès lors que s'interrompent, à la fin du XVIIIème siècle, les immigrations massives d'esclaves, le créole, ou du moins les variétés langagières qu'on peut rassembler sous cette dénomination, désormais confronté au seul français, devient la langue "B" ("basse") d'une diglossie dans laquelle les nouveaux Libres ne sont pas partie prenante. Haïti, à la différence d'autres territoires où ont vu le jour des créoles, ne connaîtra pas d'immigrations post-coloniales massives. La minoration du créole coïncide, à peu de choses près, avec l'accession du nouvel Etat à l'Indépendance ; elle ne sera sérieusement mise en question qu'à compter des années 1970.

Il ne faudrait pas trop vite conclure de cette présentation à une attrition générale et subite des langues africaines. D'Ans (1996 : 122), dans un essai de sociolinguistique historique fondé sur un témoignage inédit<sup>43</sup>, qui offre de nombreuses garanties de fiabilité, soutient l'idée que dans les premières années de l'Indépendance, des langues africaines restaient massivement en usage au sein de la population :



"Ce qui a vrai dire n'étonnera personne, sachant que la plus grande partie d'entre lesdits esclaves étaient non seulement originaires d'Afrique, mais aussi d'arrivée fort récente : 55. 000 d'entre eux (soit 10 % de la population esclave alors recensée dans la colonie) n'avaient-ils pas été "importés" au cours de la seule année 1789 ?".

Des langues africaines dont le nombre ne permettaient pas une intercommunication généralisée et dont aucune par conséquent ne pouvait s'imposer comme véhiculaire face au créole bien implanté et qui assumait déjà, entre autres, cette fonction.

Aujourd'hui le créole est la langue commune, parlée et comprise par tous les Haïtiens ; comme toute langue naturelle, il constitue une entité variable et, en tant que telle, soumise au changement. Cependant jamais les différences dialectales n'atteignent des degrés tels qu'elles pourraient compromettre sérieusement l'intercompréhension.

Le français d'Haïti<sup>44</sup> n'est que la langue d'une minorité extrêmement difficile à quantifier. Aucune enquête n'a cherché à évaluer le nombre total de francophones<sup>45</sup>. Un tel outil existerait-il qu'il serait probablement inutile si n'a pas été posé comme préalable à sa constitution le problème de fond qui consiste à tenter de définir à partir de quel seuil de compétence linguistique en français un locuteur peut être classé comme francophone<sup>46</sup>. Les observateurs de la situation haïtienne s'accordent généralement pour estimer que le nombre de francophones y est inférieur à 10% de la population totale. Pompilus (1985 : 112), après avoir noté que les chiffres avancés varient d'un auteur à l'autre, semble reprendre à son compte une estimation encore plus pessimiste : "Yves Dejean estime à 2% de la population les gens qui parlent, entendent et lisent le français, les estimations les plus larges vont jusqu'à 7%". Paradoxalement, si le français d'Haïti, faisant partie comme d'autres institutions de l'héritage colonial, devient la langue de l'Etat haïtien dès la proclamation de l'Indépendance (1er janvier 1804), ce n'est qu'avec la constitution de 1918 votée, comme le rappelle Pompilus (1985 : 113) en pleine occupation américaine, qu'il a acquis le statut de langue officielle<sup>47</sup> :

"De la constitution de 1801 à celle de 1889 qui est restée en vigueur jusqu'en 1918, nos lois mères sont restées muettes sur la question de la langue officielle : peut-être nos constituants ont-ils pensé que l'officialité de la langue française allait de soi puisque nos lois fondamentales et nos lois particulières étaient écrites dans cette langue" (Pompilus, *op. cit.* : 78).

Ce n'est qu'avec la constitution de 1957, soit 160 ans après l'Indépendance, que le créole va se voir accorder quelque place sur le plan statutaire. Si le français reste l'unique langue officielle "dont l'emploi est obligatoire dans les services publics", "néanmoins la loi détermine les cas et conditions dans lesquels l'usage du créole est permis et même recommandé pour la sauvegarde des intérêts matériels et moraux des citoyens qui ne connaissent pas suffisamment la langue française".

Jusqu'aux années 80<sup>48</sup>, la situation sociolinguistique pouvait donc, à condition qu'on adopte un certain angle de vision (celui des bilingues francophones), se caractériser comme une diglossie<sup>49</sup>, sans bilinguisme sociétal généralisé : les unilingues créolophones, soit l'immense majorité des Haïtiens, étaient tout simplement marginalisés puisque privés de leur droit d'accès effectif à la langue de l'Etat (Chaudenson 1989 : 103-106), exclus du savoir, du pouvoir, de la "culture cultivée"<sup>50</sup>, domaines réservés du français. Ils étaient néanmoins parfaitement



informés de ce qui les distinguait des bilingues sur le plan du répertoire linguistique, ainsi que des conséquences sociales et économiques d'une telle distinction.

Aucune situation sociolinguistique n'est à l'abri du changement et le créole, doté depuis 1979 d'une orthographe officielle, a acquis, avec la constitution de 1987 (article 5)<sup>51</sup>, le statut de langue officielle<sup>52</sup>. Ainsi que le note Valdman (1991 : 13), le créole écrit présente une "homogénéité surprenante eu égard à l'absence d'instances normalisatrices". Il serait imprudent d'attribuer ce caractère d'homogénéité aux différentes actions du pouvoir politique en faveur de la promotion statutaire du créole. Il est en fait le résultat d'un travail entrepris de longue date par le milieu privé<sup>53</sup>, soutenu dès 1951 par le Bureau du Travail : le créole s'écrit depuis les années 40<sup>54</sup> et c'est également à cette période qu'ont été menées les premières expériences d'alphabétisation dans cette langue<sup>55</sup>. Une orthographe à orientation phonologique a été proposée au début des années 40 (orthographe McConnel). Elle a été, dans un premier temps, légèrement modifiée (orthographe McConnel-Laubach, 1945), puis a connu ensuite un remaniement plus important (orthographe Pressoir-Faublas, 1951)<sup>56</sup>. Ce dernier système n'a jamais cessé, selon Dejean (1980 : 181), d'être employé en Haïti et hors d'Haïti :

"Son utilisation a gagné non seulement les secteurs gouvernementaux s'occupant, en principe, d'alphabétisation, entre 1951 et 1975, mais encore les églises protestantes, le mouvement liturgique officiel de l'église catholique, et la plupart des publications en créole de ces dix dernières années de particuliers ou d'organismes, de groupes politiques de gauche ou de droite".

C'est pourtant une autre orthographe<sup>57</sup>, certes guidée par les mêmes principes, qui a été proposée par une équipe de l'Université René Descartes (France), puis rendue officielle en 1979, en dépit des risques évidents de confusion qu'elle était susceptible de faire naître et alors que rien dans le système "Pressoir" n'était vraiment de nature à entraîner sa disqualification.

Quel que soit le système adopté ("Pressoir-Faublas" ou orthographe officielle), le créole graphié se veut le reflet du créole parlé par les unilingues dans l'aire géographique du Centre d'Haïti. C'est essentiellement à la représentation graphique de la parole que s'attachent ses promoteurs qui n'envisagent guère les nombreux autres problèmes que pose le passage de l'oralité à la littéralité<sup>58</sup>. En sélectionnant la variété parlée dans la région qui entoure la capitale, ils n'innovent pas : d'autres pays ont connu un tel coup de force marqué au coin du centralisme jacobin<sup>59</sup>. Moins courant, dans l'histoire des sélections de normes, est le choix d'une variété en usage chez des unilingues qui sont très souvent aussi des analphabètes. Un choix qui, dans le contexte haïtien, s'explique pourtant facilement : le créole parlé par les bilingues de la même région, qu'on appelle parfois *kréyòl swa* (créole soyeux)<sup>60</sup>, se trouve en permanence au contact du français régional et la frontière entre les deux idiomes est rien moins qu'étanche. Entre le mélange des codes et le changement de code, les productions des bilingues témoignent de façon constante d'un tel contact dont les effets sur leur parler créole ne sont pas toujours prévisibles. Il paraît a priori plus simple de sélectionner une variété non contiguë au français. Au-delà de l'aspect technique de la question, il ne faut pas sous-estimer l'arrière-plan politique et affectif du choix effectué : le créole, et plus encore le créole des unilingues, était perçu comme une langue dominée dans une situation où le français remplissait la plupart des fonctions "hautes". Dans une approche non dénuée de romantisme, on



considérerait que le "peuple" était le dépositaire de la forme la plus "pure" du créole<sup>61</sup>. Il est probable qu'en élevant le statut d'une telle variété "populaire" ("lang pèp la"), ses promoteurs ont été motivés par le désir d'une communication égalitaire entre les classes (prêtant à la langue bien plus qu'elle n'est susceptible de donner), une idée clairement exprimée par Price-Mars dès les années quarante :

"C'est grâce au créole que nos traditions orales existent, se perpétuent et se transforment, et c'est par son intermédiaire que nous espérons combler un jour le fossé qui fait de nous et du peuple deux entités apparemment distinctes et souvent antagonistes". (Price-Mars 1973 : 66).

On peut également noter que, du moins pour la période de référence, a rarement été formulée la suggestion d'une consultation démocratique de la population concernée (voir cependant l'essai très polémique du poète engagé Castera Fils 1976 : III-XVI)<sup>62</sup>. Il existait bien une autre solution pour assurer une uniformisation linguistique et par là rendre les communications plus efficaces et plus égalitaires, celle qui aurait consisté à diffuser le français de façon maximale en milieu populaire. Mais d'une part cette langue ne semblait pas pouvoir remplir la fonction "nationaliste" (Calvet 1996 : 33), et d'autre part une telle politique aurait eu un coût que le pays d'Haïti n'était pas en mesure d'assumer :

Cette variété érigée de façon volontariste en norme supra-régionale fut expurgée, à l'écrit, de ses traits jugés francisants : "Leurs choix reflètent un parler de l'Ouest libre de traits sentant trop la campagne ainsi que de traits *swa* marqués, voire stéréotypés" (Valdman *op. cit.* : 23-24). L'examen des interventions normalisatrices dans le domaine lexical ou grammatical, et portant donc sur le corpus<sup>63</sup>, permet de constater que c'est généralement la variante la plus éloignée d'un étymon français ou d'une forme considérée comme telle qui a été retenue. Il y a, sous-jacent à ce principe de sélection (dit de "déviance maximale"), le postulat<sup>64</sup> selon lequel lorsque le dialecte du Centre offre plusieurs variantes en concurrence, c'est celle qui s'éloigne le plus du français qui est censée représenter la strate la plus ancienne, et donc la plus authentique, du créole. C'est méconnaître un lien génétique que des linguistes haïtiens comme Faine ou même Sylvain<sup>65</sup> n'ont pourtant jamais nié.

Il est légitime de se demander s'il existe, parallèlement à l'écrit créole qui n'en est avec la sélection d'une norme qu'aux débuts du processus de standardisation, une forme standard (ou en voie de le devenir) de la langue parlée, par définition plus difficile à contrôler, surtout dans un contexte où accédant à de nouvelles fonctions, le créole connaît une extension considérable de ses domaines d'emploi. Il est permis d'en douter<sup>66</sup>. Castera Fils écrivait en 1976 :

"La dominance des classes dominantes explique certaines des déformations que le français fait subir au créole. Elle explique comment le créole francisé que les classes dominantes utilisent d'une manière générale *influence de façon considérable* le créole des classes dominées (nous parlons de ce qu'on appelle le "créole rèk"). Cette influence s'exerce dans le sens d'une domination Ville ---> Campagne" (dans notre traduction ; souligné par nous).

Sous le toit haïtien, deux autres langues, l'anglais et l'espagnol ont, du fait de la situation géopolitique du pays et de son histoire, une importance qu'il convient de ne pas sous-estimer. L'anglais a pris une importance croissante dans le sillage de l'occupation américaine (1915-1934).



La conjonction de différentes transformations sociales va, à la fin des années 1970, stimuler et accélérer le processus d'évolution sociolinguistique. Il est alors question de transformer le système éducatif en véritable instrument de développement<sup>67</sup>, ce qu'il est très loin d'être encore malgré les indéniables efforts entrepris depuis l'Indépendance.

Il n'y avait en effet dans Saint-Domingue colonial que l'embryon d'un système, tout juste quelques écoles privées, ce que regrettait Moreau de Saint-Méry, qui opposait la situation de la colonie française à celle des colonies espagnoles (elles "ont des universités"), dans un vigoureux plaidoyer pour la création d'une instruction publique :

"C'est quand on vient de parler d'hommes instruits, d'hommes qui ont cherché à être utiles à la colonie, qu'on déplore de la voir sans un seul établissement propre à donner de l'éducation à ceux des enfants que la fortune de leurs parents ne permet pas d'envoyer en France. Il n'existe au Cap que des écoles où l'on enseigne à lire, à écrire et l'arithmétique. Ces connaissances sublimes en soi, sont, je le sais, indispensables et très précieuses, mais c'est comme moyens qui conduisent à toutes les autres connaissances, à celles des Arts et des Sciences ; elles perdent donc la plus grande partie de leur utilité pour des sujets qui restent d'ailleurs dans une profonde ignorance". (Moreau de Saint-Méry *op. cit.* : 529).

Si les Blancs et les Affranchis non fortunés n'avaient accès qu'à un commencement d'instruction, la situation faite aux esclaves était bien pire : ils ne recevaient en tout et pour tout que des rudiments d'éducation religieuse<sup>68</sup>.

Quarante ans environ après l'Indépendance, malgré la réalisation de quelques projets dans le Nord et l'Ouest, on ne peut faire état que d'un piètre bilan : "Moins de 3000 enfants sur une population de plus de 700. 000 habitants suivaient un enseignement dans quatorze écoles publiques" (Joachim 1979 : 104). Il s'agit seulement d'enfants des milieux urbains privilégiés. Il est significatif qu'au cours de la révolte paysanne des Piquets de la presqu'île du Sud contre le pouvoir en place, la proclamation du leader paysan Acaau, rendue publique en 1844, ait retenu, parmi les principaux chefs d'accusation, "l'éventualité de l'éducation nationale". A la fin du siècle, Port-au-Prince compte un lycée national (fondé dès 1816), une école lancastérienne, un pensionnat de demoiselles, une ébauche d'école de médecine, une Ecole Nationale de Droit, une bibliothèque publique et une Académie. Après la signature en 1860 du Concordat<sup>69</sup>, des congrégations françaises viennent œuvrer dans l'enseignement privé (qui va désormais occuper une place essentielle), et y dispenser un enseignement de qualité<sup>70</sup>, qu'on peut sans trop de mal opposer à celui donné dans la plupart des autres écoles (publiques ou privées), le plus souvent caractérisées par le dénuement et le laisser-aller. Mais cet enseignement n'étant pas gratuit ne touche que les enfants des couches moyennes et dominantes. Rien n'est fait en direction des milieux populaires urbains et ruraux. Il faudra attendre 1919<sup>71</sup> pour que s'ouvre la première école normale d'instituteurs et que l'école connaisse enfin un début de démocratisation.

Le système éducatif<sup>72</sup> mis en place au XIXème siècle était calqué sur le système français. La langue française y était l'unique médium autorisé de l'enseignement, et sa maîtrise était constituée en objectif prioritaire. Le créole en était exclu, parfois même dans des formes coercitives :



"Les bons pères, qui dirigeaient le Séminaire Collège Saint-Martial dans les années 30 de ce siècle, non contents d'interdire l'emploi du créole entre les élèves à l'intérieur de l'établissement, en étaient venus à des mesures littéralement policières à l'égard des "créolisants" (Pompilus 1985 : 77).

C'est en grande partie grâce à ce système éducatif que le français put se maintenir en Haïti. On sait peu de choses de la méthodologie adoptée si ce n'est qu'elle privilégiait l'écrit, faisant du français "une langue beaucoup plus lue et écrite qu'une langue parlée et entendue" ; "dans l'ensemble, c'est à coup de leçons de grammaire, d'exercices de grammaire, d'exercices de conjugaison, d'explication de textes et de rédaction que nos écoles enseignent cette langue" <sup>73</sup>.

Ce système qui avait donné relativement satisfaction tant qu'il n'était ouvert qu'aux enfants de milieux plus ou moins aisés (des bilingues), a rapidement trouvé ses limites dès lors que, se démocratisant, il accueillait des enfants unilingues, censés acquérir savoirs et savoir-faire dans une langue qui leur était totalement inconnue. Inadaptation du système à la réalité sociolinguistique, maîtrise très incomplète de la langue d'enseignement, formation insuffisante des maîtres, contenus non fonctionnels, difficultés d'ordre matériel considérables, faibles taux de scolarisation (en particulier en milieu rural du fait de l'absence de structures d'accueil)<sup>74</sup>, échecs scolaires, abandons massifs ... Le système était, si l'on excepte les cas particuliers, responsable d'un analphabétisme généralisé.

La réforme du système éducatif<sup>75</sup>, entreprise dès 1978, visait à le transformer de façon à le rendre plus efficace et plus utile, sans toutefois le remettre en cause de façon radicale : l'innovation essentielle sera l'introduction officielle du créole dans les quatre premières années du cycle primaire, à la fois comme objet et comme médium d'enseignement, le français oral étant enseigné dès la première année, le français écrit ne constituant un objet d'apprentissage qu'en troisième année, et l'objectif étant d'instaurer un bilinguisme fonctionnel créole-français.

Si l'expérimentation de la réforme a pu être menée à bien, sa généralisation prévue pour 1982 a rencontré de nombreux obstacles, et ce dans tous les milieux :

"Toute couches [sociales] confondues, on est contre ou hésitant. Il n'y a qu'une petite minorité qui est prête à foncer dans l'expérience. Les parents éduqués, eux, ils se disent "Nous avons fait l'effort d'apprendre en français, nous ne voyons pas pourquoi nos enfants devraient faire une expérience différente". D'autant plus qu'ils ne savent pas ce que cette expérience va donner en définitive. Les parents qui ne sont pas éduqués et appartiennent à une classe sociale moins favorisée, ces parents (comme nous le savons, en général c'est un phénomène classique), ils intériorisent les valeurs de la classe dominante : ils voudraient que leurs enfants puissent parler le français comme ceux de la classe dominante" (Desroches 1986 : 21)<sup>76</sup>.

Les familles les plus favorisées ont envoyé leurs enfants poursuivre leurs études à l'étranger ou dans les établissements étrangers de la capitale (Union School, Cours Alexandre Dumas). Les autres les ont inscrits dans des cours particuliers<sup>77</sup>, tenus par des opposants à la réforme. Quant aux plus démunis, c'est souvent à contrecœur et faute de mieux, qu'ils ont mis leurs enfants dans les "écoles-réforme"<sup>78</sup>.

Y a-t-il eu, depuis, une évolution dans la façon d'appréhender de part et d'autre la réforme ? La société haïtienne est-elle parvenue à adopter une solution de compromis<sup>79</sup> sur la question de l'éducation ? Les décideurs et les techniciens (linguistes et pédagogues) se sont-ils enfin penchés sur ce qui serait "psychologiquement" acceptable par l'ensemble des intéressés, au moins dans une



première étape, en travaillant à la recherche d'un consensus social ? Nous ne sommes hélas pas en mesure de répondre<sup>80</sup>.

## **II. L'enquête pour l'Atlas Linguistique d'Haïti (contexte scientifique, caractères et méthode)**

Peu après notre arrivée en 1979 comme coopérante au Centre de Linguistique Appliquée (CLA) de l'Université d'État d'Haïti, l'équipe du CLA fut contactée par Robert Chaudenson dans le cadre d'une mission qu'il effectuait en Haïti. Ce dernier fit part de l'importance que présenterait la réalisation d'un Atlas Linguistique et Ethnographique du créole d'Haïti. L'intérêt d'un tel projet n'était pas contestable et le CLA (dont la création était récente) accepta d'en assumer la responsabilité : outre la conservation et la connaissance du patrimoine linguistique et culturel national, cette initiative répondait à des exigences et à des motivations à la fois politiques, scientifiques et pédagogiques.

Aux débuts des années 80, l'introduction du créole dans le système éducatif haïtien pouvait être considéré comme un fait acquis. Il paraissait donc essentiel, au moment où se mettait en place un système qui allait inévitablement conduire à une normalisation et à une standardisation du créole, de manifester une volonté politique nationale de sauvegarde des spécificités linguistiques et culturelles que la réforme de la politique éducative pourrait compromettre. Dans le même temps, était présente l'idée que les données d'une enquête portant sur des thèmes aussi variés que l'habitat, l'économie domestique, la vie quotidienne, les relations sociales, les techniques agricoles, la faune, la flore, etc. pouvaient faire l'objet d'exploitations pédagogiques variées et en particulier servir de ressources en vue de la rédaction de matériels en créole par les personnels œuvrant à l'Institut Pédagogique National (lecture, écriture, éveil, sciences naturelles ...).

Au plan scientifique, en ce qui concerne la linguistique, une telle action pouvait avoir une grande importance. Les questions de genèse des créoles mettaient en effervescence la communauté scientifique, après une période d'éclipse, et le créole d'Haïti, étant donné son histoire spécifique, faisait tout particulièrement l'enjeu d'hypothèses radicalement opposées et, dans une grande mesure, exclusives les unes des autres. L'intérêt pour ce créole particulier n'était pas nouveau. Il s'affirme en fait dès les années trente avec la publication simultanée des ouvrages de deux chercheurs haïtiens, Faine (1936) et Sylvain (1936), qui en adoptant une perspective descriptive avec toutefois une visée diachronique et contrastive<sup>81</sup>, y défendent des thèses opposées. Faine fait du créole

"une langue néo-romane issue de la langue d'oïl, en passant par les dialectes normand, picard, angevin, poitevin, et composée en outre de mots empruntés à l'anglais et à l'espagnol et, dans une faible mesure, à l'indien caraïbe et à des idiomes africains" (Introduction, p. XI).

Sylvain est la première à se préoccuper d'établir un lien avec certaines langues africaines :



"En comparant dans tous ses détails la structure du créole à celle du français et à celle des langues de l'Afrique Occidentale, de l'été en particulier, nous avons vu que si l'influence du français se reconnaît à beaucoup de détails, celle de l'africain est, en général, prépondérante" (p. 175).

Après avoir fourni un catalogue d'arguments linguistiques<sup>82</sup> comme indices d'une telle prépondérance, elle est conduite à faire la conclusion suivante :

"Nous sommes en présence d'un français coulé dans le moule de la syntaxe africaine ou, comme on classe généralement les langues d'après leur parenté syntaxique, d'une langue éwé à vocabulaire français" (p. 178).

Les descriptions qui seront proposées par la suite s'inscrivent dans un autre cadre théorique : il s'agit d'études synchroniques structurales et générativistes<sup>83</sup> : Hall (1953) publie une monographie sur le créole d'Haïti dans laquelle il adopte le cadre descriptif de l'école bloomfieldienne<sup>84</sup>. Trois décennies plus tard, l'équipe des travaux de recherche sur le créole haïtien de l'Université du Québec à Montréal (UQUAM) va faire paraître un grand nombre de travaux<sup>85</sup> sur cette langue, parmi lesquels nous ne citerons que *Syntaxe de l'haïtien* (1982) de Lefebvre et al., ouvrage dans lequel sont examinés sept aspects du système syntaxique du créole haïtien<sup>86</sup>. Parallèlement, quelques rares travaux de dialectologie haïtienne (Michelson Hippolyte 1950, Etienne 1970, Orjala 1970<sup>87</sup>, Valdman 1978<sup>88</sup>) avaient montré l'intérêt et l'importance de la variation dialectale dans le plus vaste des pays créolophones. Par ailleurs, alors que des travaux de dialectologie créole avaient commencé dans l'Océan Indien (La Réunion et Rodrigues), où deux atlas linguistiques et ethnographiques étaient en cours de réalisation, il n'existait aucun travail équivalent pour la région américano-caraïbe. Une recherche approfondie, outre l'intérêt qu'elle présentait pour la linguistique générale et pour la lexicographie créole, pouvait permettre d'apporter un éclairage nouveau sur les points suivants : relations entre les différentes régions d'Haïti et explication des différences et des analogies compte tenu de différents paramètres (histoire du peuplement, limites historiques, relief, voies de circulation, climats etc.), phénomènes sociolinguistiques internes (variations géographiques ; archaïsme et innovation ; évolution morpho-syntaxique), relations génétiques éventuelles entre les différents créoles de la Caraïbe. Il était donc possible d'envisager de multiples exploitations scientifiques du corpus constitué. Pour notre part, si nous penchions pour une approche de type variationniste, notre décision était loin d'être définitivement arrêtée. Il convenait avant tout d'exécuter un programme bien défini devant aboutir à la réalisation d'un Atlas.

Plusieurs missions d'experts allaient aider le CLA à mener le travail préparatoire. Les premières, celles de R. Chaudenson et de M. Carayol en 1981, ont d'entrée inscrit l'Atlas d'Haïti dans une perspective scientifique et méthodologique voisine de celle des Atlas linguistiques de la France par régions (CNRS). Elles ont rendu possible le démarrage de la phase initiale du chantier (élaboration d'une première version du questionnaire d'enquête, et d'un premier réseau d'enquête, sélection des enquêteurs, règlement des problèmes de financement, enquêtes monographiques préliminaires). Une seconde mission complémentaire, effectuée en 1982 par un chercheur du CNRS P. Basseur, a porté sur les aspects suivants : formation à la notation phonétique, refonte totale du questionnaire d'enquête,



formation à son utilisation, tracé d'un réseau d'enquête définitif, encadrement d'enquêtes de terrain partielles<sup>89</sup> et enseignement de la dialectologie.

Dès 1981, le projet a bénéficié du soutien et de l'appui du Conseil International de Recherche en Linguistique Fondamentale et Appliquée (CIRELFA), instance de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT)<sup>90</sup>, qui a assumé l'essentiel de son financement.

L'enquête pour l'ALHa est la tentative la plus importante à ce jour de construire un corpus du créole parlé familier, en milieu unilingue, qui prenne en compte la variation dans l'espace à travers les parlers locaux. Si le domaine est celui du territoire de la République d'Haïti, les villes, qui mettent en contact régulier locuteurs unilingues créolophones et bilingues francophones, ont été exclues du réseau. Les îles avoisinantes ont été écartées, non pour des motifs sociolinguistiques, mais en raison de considérations pratiques variées (difficulté d'accès, limitation des moyens financiers mis à la disposition du projet). Le réseau qui affichait au départ beaucoup d'ambition (70 points d'enquête), sélectionnés sur la base d'un "schéma de densification progressive et variable"<sup>91</sup>, a été ramené, une fois les enquêtes-test achevées, à une dimension plus raisonnable : il a été réduit à 20 localités, réparties de façon relativement équilibrée<sup>92</sup>. Les enquêtes définitives n'ont pu commencer qu'en 1982 pour se terminer en 1985. Elles se sont déroulées en moyenne sur une période d'une dizaine de jours.

Les témoins ont été recrutés en fonction de trois critères essentiels : ils devaient être créolophones unilingues, ce qui va de pair en Haïti avec un degré d'alphabétisation nul, sinon très faible ("classe enfantine", cours élémentaire première et deuxième années)<sup>93</sup>. Ils devaient être originaires de l'endroit où avait lieu l'enquête, de même si possible que leurs ascendants (les immigrés internes ne devaient pas être sollicités). Enfin, les témoins ne devaient pas être des locuteurs socialement contrastés. Il s'agissait donc, en quelque sorte, de rechercher des témoins pouvant constituer des "locuteurs idéaux", en tant qu'ayant eu le moins de contact possible avec le français régional. Dans chaque lieu d'enquête, le choix des témoins était laissé à l'appréciation de l'enquêteur, étant entendu qu'il ne devait privilégier aucune tranche d'âge en particulier<sup>94</sup>, ni bien sûr aucun sexe : les témoins étaient sollicités selon leur compétence particulière dans les différents domaines d'activités envisagés et selon leur disponibilité<sup>95</sup>.

La responsabilité de la grande majorité des enquêtes a été confiée à deux jeunes Haïtiens, Rogeda DORCÉ et Joseph Sauveur JOSEPH<sup>96</sup>, étudiants en linguistique, membres de l'équipe du CLA chargée de la mise en œuvre de l'Atlas, et dont la motivation était évidente. D'autres Haïtiens de l'équipe, moins disponibles, se sont chargés de façon ponctuelle d'un petit nombre d'enquêtes. Il était indispensable, pour recueillir un corpus de qualité dans une situation de diglossie, que chaque enquête soit réalisée en créole par des locuteurs natifs, et si possible par des jeunes gens. La participation de non-Haïtiens francophones aux pré-enquêtes<sup>97</sup> avait mis en évidence le risque non négligeable, pour le corpus à constituer, d'effets pervers provoqués par la présence d'étrangers (hypercorrection, tentatives de francisation du créole, etc.)<sup>98</sup>. Le jeune âge des enquêteurs principaux était de nature à faciliter leur intégration et à faire oublier leurs différences (leur bilinguisme, leur degré d'éducation)<sup>99</sup>. L'enquêteur muni de son matériel<sup>100</sup>, une fois rendu dans une localité donnée, se présentait aux autorités locales ("chef de section rurale")<sup>101</sup> en expliquant les buts de sa recherche : préservation du patrimoine linguistique et culturel, édition de livres en créole. Il trouvait ensuite à se loger



chez un "habitant" grâce auquel il pouvait se mettre en quête de témoins qu'a posteriori on peut juger comme tout disposés à répondre à son attente, et dans tous les cas dotés d'une infinie patience. Après quoi le travail qui allait durer une dizaine de jours pouvait commencer ...

## 1. Le questionnaire

La version initiale du questionnaire, en voie d'achèvement au début de l'année 1982, comprenait 3720 questions. Nous l'avions élaborée en prenant comme modèle le questionnaire conçu pour l'Atlas Linguistique et Ethnographique de la Réunion, du moins pour la partie lexicale. En ce qui concerne les questions de morpho-syntaxe, en nombre très limité, nous avons repris certaines des formulations du questionnaire de l'Atlas normand, œuvre de P. Bresseur. C'est ce chercheur qui, au cours de sa mission en Haïti, nous a convaincue de ramener le questionnaire à une taille acceptable : une enquête trop lourde aurait en effet présenté l'inconvénient de laisser les enquêteurs, et surtout les témoins. Or, comme il l'avait fait valoir, le problème en atlantographie n'est pas de mettre une enquête en chantier, mais bien plutôt de la terminer. Il fut donc décidé, en tenant compte de l'expérience acquise au cours des pré-enquêtes, de procéder à une nouvelle élaboration du questionnaire<sup>102</sup>. Ce dernier se présente, dans sa version définitive, en deux volumes : un "questionnaire général"<sup>103</sup> comportant 2227 questions numérotées qui ont été posées dans la totalité des 20 localités visitées et un "questionnaire spécialisé" de 858 questions centrées sur la mer (pêche, poissons et bateaux), la technologie de la canne à sucre ("gildive"), ou visant à recueillir des compléments ethnographiques s'agissant des plantes médicinales ou du vodou. Ce second questionnaire n'a été administré que dans un nombre limité de localités, choisies en raison de leur proximité du littoral et parce qu'on y exploite la canne à sucre.

Nous avons utilisé pour le questionnaire général une méthode de classement par champs idéologiques, conformément aux usages établis en dialectologie<sup>104</sup>. Certaines des dix sections du questionnaire s'organisent en sous-thèmes. Pour ne donner qu'un exemple, la section intitulée "La maison" comprend les sous-thèmes suivants : "La construction et les parties de la maison", "L'activité domestique, les meubles, les instruments de cuisine" ; "L'élevage domestique familial" ; "La nourriture et les boissons" ; "L'habillement". La dixième section mérite un commentaire particulier : y ont été regroupées des questions à caractère sociolinguistique (questions sur les "stéréotypes", questions visant à susciter des discours étendus en vernaculaire<sup>105</sup> : histoires de vie, etc.), des contes, ainsi que des questions de grammaire (déterminants, pronoms, syntagme verbal, prépositions, adverbes, coordonnants et subordonnants). Ces questions de grammaire, qui ne doivent plus rien à celles du questionnaire initial, ont été constituées et formulées sur la base de deux études qui, à l'époque, étaient très récentes (Valdman 1978 et Valdman *et al.* 1981). Il n'était pas possible de consacrer des cartes aux réponses portant sur les stéréotypes, souvent assez longues<sup>106</sup> : comme leur intérêt était évident, nous les avons intégrées et exploitées dans les commentaires. Les questions visant à susciter du discours vernaculaire n'ont pour l'instant fait l'objet que d'un usage très fragmentaire, indépendant de la présente thèse (articles, travaux divers). Les réponses à la partie grammaticale du questionnaire dont nous n'attendions que relativement peu de choses au départ, eu égard à notre projet



La superposition de deux consonnes indique une consonne intermédiaire :

b	ḅ	t	d	k	ḳ	y	ỵ	ɣ	ɣ̣	ɛ	ɛ̣
ɥ	ẓ	ỵ	ŋ	ŋ̣	ɰ	ṛ	ẉ	ɪ̣			

Dans quelques rares cas, en raison d'un manque de place sur le clavier de notre ordinateur, des sons intermédiaires, difficilement identifiables par notre oreille, ne sont pas représentés par une superposition, mais par la succession de deux symboles séparés l'un de l'autre par une barre oblique, comme par exemple : [r\l], [y\w].

Certaines consonnes ou glides figurent, immédiatement après une autre consonne, en petits caractères suscrits ou souscrits ; il s'agit en l'occurrence des symboles suivants : [ỵ, ẉ, ṛ, ɛ̣, ẓ, ṣ]. Ils permettent de noter des phénomènes de palatalisation ou de labio-vélarisation, la présence d'une fricative vélaire sonore post-vocalique affaiblie, ainsi que la réalisation d'affriquées.

### Les éléments supra-segmentaux

La transcription phonétique n'accorde qu'une attention réduite aux éléments supra-segmentaux. Si la longueur a pu être notée à l'aide du diacritique de longueur [:]<sup>111</sup>, les sons particulièrement brefs ou affaiblis étant placés entre parenthèses, il n'en a pas été de même pour l'intonation et pour l'accent.

Les questions, les énoncés assertifs, les énoncés exclamatifs ont été signalés à l'aide des graphèmes habituels, ce qui ne rend que pauvrement compte des variations de la hauteur mélodique en créole haïtien.

L'accent n'a pas été noté. Il est admis<sup>112</sup> que c'est la dernière syllabe du mot ou de l'unité prosodique qui porte l'accent en haïtien. Les connaissances sont moins avancées en ce qui concerne l'accent de groupe.

Nous ne pouvons que regretter cette sous-représentation de la prosodie, due en partie à l'incertitude sur la meilleure façon de la représenter : sa notation aurait été indispensable pour donner une image phonétique moins approximative des séquences enregistrées.

### Remarques concernant la transcription phonétique

Les symboles [ ← ] et [ → ] notent, pour le premier, les assimilations régressives et, pour le second, les assimilations progressives qui se produisent aux frontières de mots<sup>113</sup>. Il nous est arrivé de restituer la forme "canonique" des formes faisant l'objet d'une assimilation (par exemple de la façon suivante : [sō ← ò ...] (< [sé ò...], ou [ṿ p̣ ← ap̣ ...] < [ṿ pạ ap̣ ...]). L'emploi de tels symboles vise à faciliter la lecture oralisée des groupes phoniques ainsi qu'à justifier ou à suggérer les variations se produisant dans la forme des mots. Les faits de sandhi externe facultatifs sont dans une large mesure notés. Notre attention est forcément moins soutenue en ce qui concerne le sandhi externe obligatoire, sauf quand des variantes régionales sont impliquées. En règle générale, n'ont donc pas été notées les assimilations obligatoires (cf. carte 983 [ḷ ap̣ bwè] ; dans une transcription plus fine, il conviendrait de noter [ḷ aḅ bwè]). De même, le pronom de deuxième personne du singulier a été noté [ṿ], alors que dans la réalité, il se présente sous trois variantes combinatoires [ṿ], [ẉ] et [ẉṿ].



o : son intermédiaire entre ó et ò  
 ò : "port"  
 ʊ : "mouche"  
 u : "lune"  
 œ : "précieux"  
 œ : son intermédiaire entre é et è  
 è : "beurre"

Lorsque les voyelles ont un timbre intermédiaire, nous le signalons au moyen d'une superposition de symboles (les exceptions sont signalées ci-dessus) :

[<sup>í</sup>é <sup>ú</sup>ú <sup>é</sup>é <sup>è</sup>è <sup>œ</sup>œ <sup>é</sup>é <sup>œ</sup>œ <sup>ó</sup>ó <sup>ò</sup>ò <sup>ú</sup>ú].

### Voyelles nasales

La nasale complète se note à l'aide du tilde suscrit.

ĩ i nasalisé  
 ĕ "pain"  
 œ̃ "un"  
 ã "manger"  
 õ "bonbon"  
 ù u nasalisé

Les voyelles partiellement nasalisées se notent à l'aide du tilde bouclé suscrit :

ĩ̃, ĕ̃, ã̃, õ̃, ù̃

Certaines voyelles nasales sont intermédiaires ; nous les avons représentées comme suit :

ĩ̃̃, ĕ̃̃, ã̃̃, õ̃̃, ù̃̃

### Consonnes et glides

[p, t, k, b, d, g, f, v, l, m, n, s, z, w] ont la valeur qui leur est conférée dans la notation de l'Alphabet Phonétique International.

La notation phonétique fait, de plus, usage des symboles suivants :

ɛ : fricative chuintante  
 r : fricative vélaire sonore  
 ñ : nasale palatale  
 ŋ : nasale vélaire  
 y : yod  
 ʍ : labio-palatale  
 h : fricative glottale  
 ʔ : occlusive glottale.



initial d'analyser le corpus sous l'angle de la variation et étant donné la complexité du problème de la variation en grammaire, se sont révélées d'un intérêt considérable dès lors qu'à une problématique de la variation, on substituait le point de vue complémentaire du changement. C'est en grande partie la transcription de cette partie du corpus qui a déterminé l'orientation diachronique que nous avons privilégiée dans les commentaires. Seul le questionnaire général a, pour l'heure, fait l'objet d'une exploitation systématique (cartographie et commentaires).

## 2. Le corpus

Concrètement le corpus recueilli à partir de ces deux questionnaires est constitué de 250 cassettes de 90 minutes<sup>107</sup>. Les données peuvent être considérées comme fiables dans leur grande majorité. Nous n'avons pas manqué, lorsqu'elles suscitent des réserves, de le signaler explicitement dans le commentaire. Le corpus enregistré a fait l'objet de deux transcriptions, l'une "à chaud" par l'enquêteur pendant la réalisation de l'enquête sur le terrain, dans les conditions défavorables que l'on peut imaginer et de ce fait partielle (il s'agit de résumés des réponses collectées), l'autre par nous-même à Port-au-Prince, effectuée dans un environnement beaucoup plus confortable, et donc plus complète : le corpus a pu être transcrit dans son intégralité<sup>108</sup>. C'est cette seconde transcription qui a été reprise pour la confection des cartes de l'Atlas et donc aussi dans les commentaires qui leur sont associés. Malgré toute l'attention mobilisée, il est probable qu'elle présente des faiblesses. Mais nous pensons avoir échappé aux pièges de l'intuition qui guettent à chaque instant le transcripteur natif (Blanche-Benveniste 1996 : 28) : nous ne pouvions être tentée de reconstruire des formes attendues, dans la mesure où en tant qu'apprenante de créole, nous n'attendions rien en particulier.

## 3. Principes et conventions de la notation phonétique

Pour des raisons essentiellement pratiques (disponibilité, comparabilité), nous avons puisé à différentes traditions, et choisi de combiner symboles de l'Alphabet Phonétique International (API) et symboles de l'Alphabet dit "Rousselot-Gilliéron"<sup>109</sup>, tout en procédant à quelques aménagements.

En ce qui concerne les valeurs prêtées aux différents symboles phonétiques, nous avons tantôt fourni le son le plus voisin dans le système du français standard<sup>110</sup>, tantôt donné le nom du son de référence, en restant consciente du fait que les lettres du présent alphabet, comme du reste celles de tout alphabet phonétique, ne sont que les irremplaçables abréviations d'ensembles de spécifications.

### Voyelles orales

- i : "mie"
- î : son plus ouvert que "i"
- é : "été"
- e : son intermédiaire entre é et è
- è : "mer"
- a : "salle"
- ó : "pot"



chez un "habitant" grâce auquel il pouvait se mettre en quête de témoins qu'a posteriori on peut juger comme tout disposés à répondre à son attente, et dans tous les cas dotés d'une infinie patience. Après quoi le travail qui allait durer une dizaine de jours pouvait commencer ...

## 1. Le questionnaire

La version initiale du questionnaire, en voie d'achèvement au début de l'année 1982, comprenait 3720 questions. Nous l'avions élaborée en prenant comme modèle le questionnaire conçu pour l'Atlas Linguistique et Ethnographique de la Réunion, du moins pour la partie lexicale. En ce qui concerne les questions de morpho-syntaxe, en nombre très limité, nous avons repris certaines des formulations du questionnaire de l'Atlas normand, œuvre de P. Brasseur. C'est ce chercheur qui, au cours de sa mission en Haïti, nous a convaincue de ramener le questionnaire à une taille acceptable : une enquête trop lourde aurait en effet présenté l'inconvénient de laisser les enquêteurs, et surtout les témoins. Or, comme il l'avait fait valoir, le problème en atlantographie n'est pas de mettre une enquête en chantier, mais bien plutôt de la terminer. Il fut donc décidé, en tenant compte de l'expérience acquise au cours des pré-enquêtes, de procéder à une nouvelle élaboration du questionnaire<sup>102</sup>. Ce dernier se présente, dans sa version définitive, en deux volumes : un "questionnaire général"<sup>103</sup> comportant 2227 questions numérotées qui ont été posées dans la totalité des 20 localités visitées et un "questionnaire spécialisé" de 858 questions centrées sur la mer (pêche, poissons et bateaux), la technologie de la canne à sucre ("guildive"), ou visant à recueillir des compléments ethnographiques s'agissant des plantes médicinales ou du vodou. Ce second questionnaire n'a été administré que dans un nombre limité de localités, choisies en raison de leur proximité du littoral et parce qu'on y exploite la canne à sucre.

Nous avons utilisé pour le questionnaire général une méthode de classement par champs idéologiques, conformément aux usages établis en dialectologie<sup>104</sup>. Certaines des dix sections du questionnaire s'organisent en sous-thèmes. Pour ne donner qu'un exemple, la section intitulée "La maison" comprend les sous-thèmes suivants : "La construction et les parties de la maison", "L'activité domestique, les meubles, les instruments de cuisine" ; "L'élevage domestique familial" ; "La nourriture et les boissons" ; "L'habillement". La dixième section mérite un commentaire particulier : y ont été regroupées des questions à caractère sociolinguistique (questions sur les "stéréotypes", questions visant à susciter des discours étendus en vernaculaire<sup>105</sup> : histoires de vie, etc.), des contes, ainsi que des questions de grammaire (déterminants, pronoms, syntagme verbal, prépositions, adverbes, coordonnants et subordonnants). Ces questions de grammaire, qui ne doivent plus rien à celles du questionnaire initial, ont été constituées et formulées sur la base de deux études qui, à l'époque, étaient très récentes (Valdman 1978 et Valdman *et al.* 1981). Il n'était pas possible de consacrer des cartes aux réponses portant sur les stéréotypes, souvent assez longues<sup>106</sup> : comme leur intérêt était évident, nous les avons intégrées et exploitées dans les commentaires. Les questions visant à susciter du discours vernaculaire n'ont pour l'instant fait l'objet que d'un usage très fragmentaire, indépendant de la présente thèse (articles, travaux divers). Les réponses à la partie grammaticale du questionnaire dont nous n'attendions que relativement peu de choses au départ, eu égard à notre projet



Le discours oral continu en créole ne fournit pas d'exemple de corrélations grammaticales et phonétiques qui puissent fournir une indication sur les frontières de mots. Pour délimiter les mots, nous avons donc comparé les unes avec les autres les phrases recueillies en notant les parties récurrentes constitutives. La transcription s'efforce de représenter les propriétés phonétiques des phrases, et également certaines de leurs propriétés syntaxiques : les espaces marquent les frontières entre mots, et les virgules ou points-virgule<sup>114</sup> les frontières entre constituants plus importants. Les morphèmes effectivement élidés dans les énonciations des témoins, c'est à dire les clitiques, comme par exemple les pronoms personnels, les déterminants possessifs, les marqueurs de temps, de négation, le pronom relatif, sont représentés de façon isolée sous leur forme réduite dans la transcription phonétique. Mais celle-ci ne rend pas compte du processus phonologique souvent concomitant d'agglutination à un autre morphème (qui est quant à lui accentogène), afin de ne pas compliquer inutilement la lecture. Autrement dit, nous notons [m ætɛ liv la] (j'ai acheté le/ce livre), là où en fonction des besoins de l'exposition, en phonologie par exemple, on pourrait noter [mæɛtɛ liv la] (agglutination du pronom sujet).

Une telle procédure mêle les niveaux et peut à ce titre être critiquée (Blanche-Benveniste 1993 : 8-29). Notre choix de transcription s'explique mieux si l'on comprend qu'il répond à des visées distinctes : faciliter le repérage des unités linguistiques, fournir un corpus utilisable à des fins d'étude syntaxique.

Si aucun symbole n'indique les frontières de morphèmes, les assemblages fixes de morphèmes lorsqu'ils sont attestés font systématiquement l'objet d'un commentaire particulier.

Il existe de très nombreux mots composés<sup>115</sup> en créole haïtien (par exemple [lèfini, alèkilé, timun, grāmun, sākutɛa, tākòm/tāku, kuwè/kwè, ralé mēnē vini, alé vini, kunyéa]). Un examen rapide permet de constater que parmi ces mots, les séquences lexicalisées (groupes nominaux et autres séquences) ne le sont partout au même degré. Après avoir été tentée, dans un premier temps, d'adopter des graphies systématiquement différentes pour rendre compte des degrés de lexicalisation (avec l'emploi du trait d'union pour les groupes moyennement lexicalisés, l'insertion d'un espace entre les éléments des groupes présentant un certain degré de liberté, la suppression d'un tel espace pour les groupes analysés comme totalement lexicalisés), nous en sommes venue à considérer que cette tentative est vouée à l'échec tant qu'elle ne se fonde pas sur une description minutieuse, ce qui est hors de propos dans la présente étude. La transcription conserve donc les traces de ces essais maladroits (en particulier sous la forme de variantes graphiques des mêmes mots) qui offrent cependant l'intérêt de signaler les mots composés, en un repérage indispensable à une réflexion sur les procédures de composition, et sur l'étymologie des mots haïtiens. Précisons à cet égard que leur compositionnalité ne s'est pas toujours imposée d'emblée à notre sentiment linguistique : dans nombre de cas, elle n'a été mise à jour que peu à peu, au cours de la lente exploration d'un corpus immense. Les limitations du logiciel utilisé pour la cartographie (qui ne dispose pas d'une fonction recherche-remplacement), la nécessité d'effectuer systématiquement, dès lors qu'une erreur de graphie était décelée, les corrections à la fois sur les cartes et les notices, ce qui représente des manipulations très importantes, nous ont empêchée d'apporter à la transcription des mots composés toute la minutie qui aurait été souhaitable.



Pour rendre l'ensemble des données textuelles plus immédiatement lisible, nous avons signalé à l'aide d'une majuscule initiale, dans la transcription phonétique elle-même, les patronymes, prénoms, noms de bourgs, de rivières, de pays, de nationalités, de personnages historiques, ainsi que les noms donnés aux événements naturels marquants (cyclones par exemple). Le substitut personnel masculin de la troisième personne du singulier est lui aussi, sans que ce soit le cas général, signalé à l'aide d'une majuscule ([Msyé], variantes [Mɛé], [Muɛé], etc.) pour éviter la confusion avec les homophones (= "amant", etc.). Enfin nous avons conservé aux noms créoles pour "Dieu" leur majuscule : [Bōdyé], etc.. Les noms des divinités du panthéon vodou ont, pour des raisons techniques, échappé à ce traitement.

A quelques rares reprises, nous avons mis en doute notre transcription, en nous interrogeant sur la grammaticalité de ce que nous reproduisions. Après avoir un temps envisagé de "corriger" la transcription lorsque les séquences nous paraissaient agrammaticales, nous avons renoncé à un tel projet<sup>116</sup>. Sur la carte qui porte le numéro 818, en notice 3, il nous semble que l'énoncé [v ka rétiré tut pli té ka gē ladā] n'est pas syntaxiquement correct. Semble manquer le clitique (le pronom relatif), vraisemblablement réalisé sous forme courte et qui, du fait de son agglutination au mot qui le suit et qui commence par une occlusive sourde, ne nous est pas perceptible. Il faudrait sans doute transcrire [v ka rétiré tut pli k té gē ladā].

#### 4. Table des signes conventionnels et abréviations (cartes, notices, commentaires)<sup>117</sup>

E	Entrée ; renvoie au(x) terme(s) proposé(s) par l'enquêteur quand le témoin est défaillant (il peut s'agir du titre de la carte (ou d'une partie de celui-ci isolé par des guillemets), d'un mot ou expression ne figurant pas dans ce titre, mais connu de l'enquêteur).
E+	Entrée confirmée, mais non reproduite par le témoin. Dans le cas contraire, on fait suivre le terme énoncé du symbole +. Parfois l'entrée figure sur la carte entre parenthèses (par exemple quand l'enquêteur a suggéré une forme non représentée dans le titre de la carte ou qui ne reprend qu'en partie la forme donnée en titre).
E+≠	Entrée confirmée du point de vue de la forme, mais non confirmée quant au sens. Dans ce cas de figure, les éventuels compléments se trouvent dans la notice figurant à gauche de la carte.
E -	Entrée refusée
E1, E2, ...	Entrée 1, entrée 2, etc.. Renvoie aux "synonymes" éventuellement disponibles dans le titre de la carte (ils sont séparés par des virgules et/ou encadrés par des guillemets). Les termes ou expressions donnés comme synonymes dans le titre de la carte peuvent très bien ne pas être considérés comme tels par les témoins consultés.



- E1+            Entrée 1 confirmée.
- E1-            Entrée 1 refusée.
- E2+            Entrée 2 confirmée.
- E2-            Entrée 2 refusée.
- 13-            Dans les données textuelles des cartes ou des commentaires, le signe "-" signale qu'il y a de la part du témoin refus de la donnée présentée par l'enquêteur (donnée "négative"). Ex. dans le commentaire 872, la suite "kāna mawō : 12, 13-" s'interprète de la façon suivante : la donnée "kāna mawō" a été énoncée de façon spontanée au point d'enquête n° 12; proposée en 13, elle a été refusée de façon catégorique par le témoin.
- Q/R            Signe propre aux notices. Signale une question de l'enquêteur (parfois transcrite) immédiatement suivie d'une réponse du témoin.
- ,
- La virgule a pour fonction de séparer, dans le titre des cartes et des commentaires, des mots généralement considérés comme synonymes (le plus souvent, la référence est en l'occurrence le dictionnaire de Valdman *et Al.* 1981). Ce signe sépare, au sein des cartes et des notices, les mots ou expressions se succédant linéairement et donnés comme "variantes" par le témoin. Lorsque les témoins, ne se contentant pas d'énumérer des variantes, commentent les formes citées, la virgule note certaines des propriétés syntaxiques de leurs énoncés (frontières entre constituants). Dans les notices des cartes qui ont trait à la flore (questions 1604-1723), la virgule sépare les deux noms d'une même variété .
- ;
- Le point-virgule sépare, au sein des cartes, les données étroitement associées dans l'énonciation du témoin, sans pour autant être synonymes. Il est à noter cependant que cette convention ne vaut pas pour les réponses aux questions "ouvertes", de type ethnographique par exemple. Dans les notices, le point-virgule marque en général l'interruption d'un énoncé par une pause de durée moyenne. Cependant dans les notices des cartes consacrées à la flore (questions 1604-1723) le point-virgule sépare deux variétés botaniques considérées comme distinctes par le témoin.
- ?
- Le point d'interrogation figurant de façon isolée sous, ou à côté, d'un numéro de point d'enquête indique qu'aucune réponse n'a été obtenue pour des raisons variées : oubli de l'enquêteur, défaillance du témoin, exemplaire incomplet du questionnaire (pt 14 : manquent les questions 407-416), ou encore enquête inachevée (c'est le cas pour les points n° 9, 12 et 13). Quand ce signe n'est pas isolé, il conserve sa valeur habituelle (marque graphique de l'interrogation).



- (?) Le point d'interrogation placé entre parenthèses à la suite d'une donnée signale que la transcriptrice s'interroge sur la fiabilité de cette dernière (étant donnée la façon dont la question a été posée, ou encore, du fait de l'hésitation manifestée dans la réponse du témoin).
- ! Le point d'exclamation conserve, dans les cartes comme dans les notices et les commentaires, sa valeur habituelle (clôture des phrases exclamatives).
- ... Les points de suspension conservent dans les cartes, comme dans les notices et les commentaires, leurs valeurs habituelles (parmi lesquelles des pauses spécialement prolongées).
- .
- Le point marque la clôture de la phrase.
- cf. Q. 386 Dans le cas où une forme collectée a fait l'objet d'un report sur une carte ou dans une notice (et ne figure donc plus ou pas uniquement là où on l'attend), la mention "cf. Q. [suivi d'un nombre X]", ou "in Q. [suivi d'un nombre X]" faisant immédiatement suite à cette forme ou la précédant a pour fonction d'indiquer le numéro de la question qui a provoqué son apparition initiale.
- \*
- Placé après un mot, sur les cartes et les notices, comme dans les commentaires, l'astérisque signale que la forme consignée sur le support-papier lors de l'enquête de terrain ne figure pas sur l'enregistrement magnétique. Placé devant un mot ou une phrase, il indique qu'il/elle n'est pas attesté(e) ou agrammatical(e).
- <.>
- Encadre sur les cartes et parfois dans les notices un ou plusieurs éléments récurrents dans le discours du témoin ; le contenu encadré est repris par la convention ~ .
- ~
- Donne, sur les cartes, l'instruction : "A cet endroit, lire ce qui figure antérieurement à l'intérieur du symbole <...>". Dans les notices, le signe ~ sépare parfois deux variantes. Dans les titres des cartes grammaticales (1971-2227), ce symbole précède toujours les éventuelles variantes.
- <...>
- Issu de (arawak, français, kikongo, espagnol, anglais, etc.). En dehors d'informations à caractère étymologique, ce signe permet également de signaler un assemblage relativement figé (Ex. [kuwè < ku + u + wè], ou encore certaines variations de prononciation pouvant porter à confusion lors de la lecture (Ex. [pi:t] < [pitit]).
- =
- Signale parfois une traduction ou une reformulation.



- ≠ Mot différent ; même forme mais signifié distinct (cf. par exemple le commentaire 207).
- [...] Les crochets carrés signalent exclusivement, dans les notices et dans les commentaires, les énoncés en créole des témoins de l'ALHa.
- “...” Entre guillemets courbes figurent, dans les notices, les traductions en français, ou les aides à la traduction. Ces signes servent également à identifier les mots de français offrant un sens distinct en Haïti (français régional d'Haïti).
- [“...”] Les guillemets dits “à l'anglaise”, placés à l'intérieur de crochets carrés, sont utilisés, dans les notices et les commentaires, pour mettre en évidence les citations autonymiques. Leur emploi, le plus souvent en relation avec un terme métalinguistique introducteur (du type [rélé]), a la même fonction sur les cartes ; mais les autonymes ne sont cependant pas tous signalés de façon systématique.
- “...” Les guillemets à l'anglaise, hors crochets, sont utilisés dans les titres des cartes, dans les notices et commentaires pour démarquer toutes les données qui ne proviennent pas de l'enquête ALHa : citations de mots haïtiens en orthographe officielle, citations en haïtien empruntées à différents ouvrages (quelle que soit l'orthographe adoptée), citations d'autres créoles, et également citations du français empruntées à différents ouvrages. Précisons que, dans le cas où le titre d'une carte ne se réduit pas à un mot, mais consiste en une phrase complète destinée à faciliter le travail d'enquête, les guillemets droits isolent, au sein de cette phrase, la forme effectivement recherchée, toujours donnée en orthographe officielle (le lecteur prendra en particulier garde au fait que dans ce système, “é” (dit “é fermé”), est graphié “e” comme dans l'Alphabet Phonétique International).
- «...» Les guillemets typographiques encadrent les citations de créole colonial extraites du *Manuel des Habitans de Saint-Domingue* de S. J. Ducœurjoly (1802).
- (...) Pour des raisons tenant aux limitations du logiciel de dessin utilisé pour la confection de l'Atlas, il a fallu, dans les notices, placer entre parenthèses (et non en italiques comme le veut la tradition) les noms scientifiques des plantes et animaux soumis à enquête. Sur les cartes, les parenthèses encadrent les portions créoles d'énoncés-déclencheurs effectivement utilisées par l'enquêteur pour susciter les réponses du témoin. Il arrive, plus rarement, que de telles parenthèses encadrent un équivalent français lorsque l'énoncé-déclencheur en créole ne figure pas sur l'enregistrement de l'enquête.  
Sur les cartes, lorsqu'elles encadrent un son unique, les parenthèses signalent que ce son est articulé de façon particulièrement faible.



{ ...} Les accolades sont utilisées lorsqu'on peut trouver différentes réalisations dans un site syntaxique donné. On trouvera le premier exemple dans le commentaire 2 : [nã {Malfétyè, Kalyé, Mawó)].

Nous n'avons pas jugé utile de mettre entre parenthèses, dans cette présentation, les abréviations et conventions figurant *infra*. Cependant sur les cartes, dans les notices et dans les commentaires de l'ALHa, la plupart d'entre elles figurent systématiquement entre parenthèses, de façon à permettre de distinguer clairement les énoncés créoles des gloses diverses qui leur sont associés. Certaines de ces gloses ont été fournies par les témoins eux-mêmes lors de l'enquête. Un lexique bilingue créole-français placé dans le premier volume de l'Atlas fournit les termes dont ils ont usé pour qualifier leurs productions langagières ou pour en spécifier les emplois. Les autres gloses et commentaires sont de notre fait.

acad.	acadien
adj. ou Adj.	adjectif
ALHaSP	données issues du questionnaire spécialisé de l'ALHa
angl.	anglais ou anglo-américain
ant.	antonyme (sens contraires : antonymie stricte, complémentarité, réciprocité)
APHER	aphérèse (abréviation utilisée à partir du commentaire 1088)
APOC	apocope
cf.	conférer
contr.	sens contraire
CR	mot glosé par le témoin comme créole
dér.	dérivé
dial.	dialectal
enf.	indique qu'un mot est utilisé pour référer à un enfant ou qu'il fait partie du vocabulaire enfantin
esp.	espagnol dominicain (langue et nationalité)
euph.	euphémisme
Ex. ou ex.	exemple
fam.	familier
fém.	signale qu'un mot est utilisé pour référer à une personne du sexe féminin ou, plus rarement, qu'une forme connaissant une variation en genre, est au féminin



FR	français régional d'Haïti
fréquent	signale les mots glosés par les témoins comme plus fréquents que d'autres
GCR	"gros créole"
quad.	(créole) guadeloupéen
guy.	(créole) guyanais
haï. ou haït. inj.	(créole) haïtien injurieux
insult	insultant
litt.	littéralement
masc.	indique qu'un mot est utilisé pour référer à une personne du sexe masculin ou, plus rarement, qu'une forme fléchie en genre est au masculin
mart.	(créole) martiniquais
mau.	(créole) mauricien
N	Nom
NAS	assimilation de nasalité
not.	notice : située sur la partie supérieure gauche de la carte, occupant parfois tout ou partie d'une seconde page (et même plus), la notice recueille les données qui n'ont pu figurer sur la carte elle-même, alors qu'elles offrent un intérêt linguistique ou ethnographique. Au sein même de la carte, les renvois à la notice sont marqués à l'aide de la mention ("cf. notice")
OI	Océan Indien (dans le cas d'une référence aux parlers créoles indiano-océaniques)
péj.	péjoratif
plaisant.	par plaisanterie. En créole "non jwèt" (nom pour jouer)
prép., Prép.	préposition
PROS	prosthèse
prov.	proverbe
pt	point d'enquête (l'une ou l'autre des vingt localités retenues pour l'enquête ALHa)
qqch.	quelque chose quelqu'un
qqn québ. pop.	québécois populaire



rare	suit un mot dont le témoin souligne la rareté d'emploi
réun.	(créole) réunionnais
rod.	(créole) rodriguais
sav.	savant
seych.	(créole) seychellois
sp.	espèce de plante, ou d'animal, non identifiée
spéc.	indique qu'un usage est spécialisé (mot employé par les enfants par exemple)
T1	premier témoin interrogé, en cas de témoignages multiples
T2	second témoin interrogé
Tâ	témoin âgé(e)
TE	témoin enfant ou adolescent
TF	témoin femme
TH	témoin homme
urb.	urbain. Signale un mot glosé par le témoin comme "utilisé en milieu urbain".
var.	variante
vieilli	emploi archaïque. Mot devenu incompréhensible et qui n'est jamais plus employé.
vulg.	vulgaire
vx	vieux. Mot ou expression toujours compréhensible, mais qui ne s'emploie plus de façon courante

## 5. L'informatisation du corpus<sup>118</sup>

Une fois les opérations de transcription terminées, nous avons créé une police de caractères<sup>119</sup>, ce qui allait permettre de procéder à la cartographie, réalisée de façon artisanale à l'aide d'un logiciel de dessin (Mac Draw). Il a fallu commencer par tracer les contours de la carte d'Haïti. Nous souhaitions livrer un Atlas de format réduit, d'un maniement pratique. Fort heureusement, la configuration particulière du territoire permettait d'inscrire la carte dans le format "paysage" d'une feuille 21/29,5 cm. Une fois ce problème résolu, il restait à prendre une décision concernant les données devant figurer sur les cartes et en notices. Les cartes des Atlas Linguistiques que nous avons pu consulter n'offraient le plus souvent que des mots. Les entourages contextuels avaient été en général effacés<sup>120</sup>, et rien n'était dit des conditions d'énonciation. Il nous semblait qu'un tel "nettoyage" représentait, d'un point de vue linguistique, une perte considérable. Isoler de façon arbitraire un



mot de l'énoncé dans lequel il figure revient à se priver de la possibilité d'atteindre sa signification véritable - car le contexte contribue à générer la signification -, et de comprendre son fonctionnement. L'examen du contexte permet de restreindre l'éventail des sens virtuels. Il est, de plus, particulièrement important de pouvoir disposer des contextes dans une langue comme le créole haïtien, où du fait de la grammaticalisation du lexique, nombre d'éléments lexicaux sont multifonctionnels et sont de ce fait souvent susceptibles d'assumer, en surface et sans aucune modification de forme, les fonctions dévolues au substantif, à l'adjectif, au verbe et à l'adverbe. S'il était difficile de rendre compte de façon précise des conditions d'énonciation<sup>121</sup>, il était possible de sauvegarder les contextes. Nous avons donc pris le parti de saisir les mots dans leur entourage, en faisant figurer les énoncés recueillis, soit sur les cartes elles-mêmes, soit dans les notices, ce qui a eu pour effet d'accroître de façon considérable le temps passé à la cartographie. De même nous avons jugé utile de citer les gloses que faisaient les témoins de leurs énoncés.

La documentation recueillie lors de l'enquête de l'Atlas Linguistique d'Haïti est considérable. La décision de sacrifier le moins de données possible nous a conduite à adopter, dans certains cas, une présentation, non pas sous forme de cartes, mais sous forme de textes : c'est ainsi que dans le volume 1 de l'Atlas, les données sont parfois placées à la suite de l'indication du numéro de la localité où elles ont été recueillies ; dans les volumes suivants, c'est une solution différente qui est retenue : les numéros de points d'enquête suivent chaque variante citée, l'absence de tout numéro de point indiquant que le terme est en usage partout. Pour réduire la taille de l'Atlas, les données enregistrées en réponse à certaines questions n'y figurent ni sous forme de carte, ni sous forme textuelle. On ne les trouve qu'en tête des commentaires. C'est ce qui se produit par exemple avec l'entrée 840 ("Picorer"). A la suite du titre, on trouve chacune des variantes collectées suivie de l'indication du numéro matricule de la (ou des) localité(s) concernée(s). Suivent les contextes et informations diverses fournis spontanément par les témoins. Le commentaire proprement dit ne commence qu'à la suite de la présentation de ces matériaux.

Les témoins de l'Atlas ont très souvent et de façon spontanée mis les signes recherchés en relation avec d'autres signes. Il nous a semblé utile de consacrer dans les commentaires une rubrique spéciale à ces associations de mots<sup>122</sup>, à ces champs associatifs, dans la mesure où ils constituent des matériaux utilisables en lexicographie créole et en pédagogie du créole (apprentissage du vocabulaire). Nous n'avons pas fourni pour ces données associées les éléments de comparaison avec le guadeloupéen et le réunionnais<sup>123</sup>.

## 6. Indications pour la lecture des commentaires

a) La très grande majorité des commentaires peuvent être mis en relation avec une carte de référence. Mais il n'est pas fait mention dans les commentaires de toutes les données qui ont fait l'objet d'une mise en carte ou en texte dans l'Atlas. Les commentaires ne sont pas les cartes : en les rédigeant, nous avons parfois été contraint de laisser certains détails implicites. Il est donc conseillé, lors de leur examen, d'avoir en même temps sous les yeux la carte correspondante.

b) Les matériaux des cartes qui font l'objet d'une mention dans les commentaires sont identifiés par le numéro du point d'enquête où ils ont été collectés et sont généralement accompagnés d'une traduction en français. Pour les



traductions, après avoir commencé par utiliser le français standard, nous en sommes venue, au fur et à mesure de l'avancement de nos travaux, à recourir de plus en plus souvent à du français familier, à tous égards plus proche de l'haïtien, et ce peut-être parfois au détriment des "niveaux de langue", dans l'intention de permettre une identification plus rapide et plus facile de l'étymon : ainsi nous avons proposé à la suite de la séquence créole [li gwòs pitit moun yó] la traduction "Il a engrossé l'enfant de ces gens". Le mot "engrosser" est glosé comme "familier" par LGRLF ; il n'est pas du tout certain que l'équivalent [gwòs] en haïtien puisse recevoir la même glose. Précisons également qu'est souvent proposée en guise de première traduction une traduction littérale, sorte de "version des mots", destinée à faciliter le travail du lecteur non créolophone. Pour gagner du temps, nous nous sommes parfois abstenue de faire commencer les textes de ces traductions par une majuscule. Pour faire un usage réglé de la majuscule, il aurait fallu à chaque fois prendre le temps de vérifier qu'elle correspondait effectivement à un début d'énoncé oral. Or dans certains cas, l'énoncé commencé par l'enquêteur est repris à son compte et complété par le témoin.

c) Nous avons repris en tête de commentaire les éléments qui identifient les cartes : numéro, puis mot ou groupe de mots faisant office de titre. Au sein de ce titre, est parfois isolée par des guillemets droits la notion qui fait l'objet effectif de la recherche. Généralement formulé en créole et accompagné d'une traduction partielle ou complète en français, le titre peut cependant, pour diverses raisons, être directement rédigé en français. Les phrases créoles ont, dans la plupart des cas, été empruntées, lors de l'élaboration du questionnaire, au dictionnaire trilingue de Valdman *et al.* (1981). Elles ont été conçues en partie comme des aide-mémoire pour l'enquêteur, lui offrant la possibilité, en s'en inspirant, de formuler plus facilement des questions indirectes, périphrastiques, et de les enchaîner sans perdre trop de temps. Ces phrases "justifient" donc en partie certaines des réponses fournies par les témoins, et c'est la raison pour laquelle nous les avons maintenues en tête des commentaires. On ne s'étonnera pas de les voir figurer dans une graphie différente de celle créée pour la présentation des données de l'Atlas : il s'agit de l'orthographe officielle de l'haïtien, adoptée par Valdman et ses collaborateurs lors de la rédaction de leur dictionnaire (dans cette orthographe à orientation phonologique, "e" code un "é fermé", les digraphes "an", "en" codent des voyelles nasales, etc. ; ainsi "rechany" ("costume") correspond à ce que notre transcription phonétique note [réɛãy]). De même, on peut parfois constater l'existence de différences de découpage morphématique entre le titre créole et les données de l'Atlas présentées dans le commentaire (pour un exemple, cf. le commentaire 2096 : l'entrée est donnée avec le découpage que propose Valdman *et al.* 1981, en l'occurrence "antravè" ; nous adoptons un découpage distinct [ã travè] fondé sur l'observation du corpus).

d) Au sein des commentaires, on peut trouver des subdivisions signalées par des lettres majuscules (A, B, C, etc.). Elles isolent éléments de description synchronique (avec des indications de nature différente : syntaxique, sémantique, phonétique-phonologique), remarques à caractère diachronique et étymologies, comparaisons entre créoles, renvois à d'autres cartes et/ou commentaires, informations complémentaires. Ces compléments peuvent consister en explications et interprétations pour lesquels les domaines les plus divers (anthropologie,



ethnolinguistique, ethnobotanique, folklore etc.) sont abordés, à l'instar de ce qui a été fait pour l'*Atlas Linguistique et Ethnographique de l'île Rodrigues* (Chaudenson et al., 1992). On peut également trouver des compléments à caractère linguistique, qui ne sont pas forcément en rapport avec le titre de la carte, mais que les données rassemblées en rapport avec ce titre obligent à fournir. Il aurait été dommage en effet de passer sous silence ces informations intéressant la grammaire du créole. Plutôt que d'insérer ces compléments dans le commentaire des questions à caractère grammatical (commentaires 1971-2227), nous avons préféré les faire figurer dans leur contexte d'apparition initial. Un système de renvois entre commentaires distincts et deux index<sup>124</sup> permettent de regrouper les informations.

e) Pour la description synchronique du créole haïtien, ont été consultées et citées, à titre complémentaire, les sources suivantes : le *Haitian Creole English French Dictionary* de Valdman et al. (1981), le *Diksyonè Kréyòl-Fransé* de Peleman (1978) qui porte sur la variété de créole parlée dans le Nord-Est d'Haïti. Il a été fait appel à bien d'autres travaux, en particulier lors du commentaire des cartes "grammaticales" (1971-2227). Ces études sont mentionnées dans l'introduction au commentaire de cette série de cartes ou seulement dans le cadre des commentaires eux-mêmes.

f) La comparaison lexicale (commentaires 1-1955) s'effectue essentiellement dans deux directions. Elle prend d'abord en compte le créole réunionnais pour lequel on dispose de corpus très importants du double point de vue quantitatif et qualitatif, et ensuite le créole guadeloupéen.

Pour ce qui est du créole de La Réunion, c'est *Le Lexique du parler créole de La Réunion* (Chaudenson 1974)<sup>125</sup> qui fait figure de corpus essentiel<sup>126</sup>. Les références à l'*Atlas Linguistique et Ethnographique de La Réunion* (Carayol, Chaudenson et Barat, 1984 ; 1989 ; 1995)<sup>127</sup> fournissent un complément significatif dont il aurait été dommage de se priver. Il n'était pas imaginable, pour des raisons matérielles, de donner toutes les formes et variantes attestées dans *Le Lexique du parler créole de La Réunion* ou dans l'*ALRé*, en rapport avec l'une ou l'autre des formes présentes dans l'*Atlas Linguistique d'Haïti*. Nous avons dû procéder à des choix. Dans l'*ALRé* en particulier, n'ont été relevées que les formes qui présentent de l'intérêt sur le plan comparatif. Cette sélection ne doit pas donner une représentation trompeuse de la réalité : il arrive que la forme sélectionnée en tant qu'elle a un "équivalent" proche en créole haïtien se présente comme une variante isolée, d'emploi très localisé, en réunionnais. La référence à la carte de l'*ALRé* citée étant systématiquement fournie, le lecteur peut s'y reporter. On se souviendra aussi que la comparaison entre créoles s'est fondée, non seulement sur les cartes de l'*ALRé*, mais aussi sur les notices et compléments variés susceptibles de figurer sous ces notices.

Nous avons dans la mesure du possible respecté, en mentionnant les formes réunionnaises, les graphies adoptées dans le *Lexique du parler créole de La Réunion* et dans l'*ALRé*. Le système de transcription phonétique adopté pour l'*Atlas Linguistique d'Haïti* est très voisin de celui de l'*ALRé*. Néanmoins, il a parfois été nécessaire de procéder à des adaptations graphiques :

"ŋ" remplace le symbole adopté pour le codage du "n vélaire" en réunionnais.

"e" remplace le symbole qui code le "e muet" en réunionnais.

De façon à bien démarquer visuellement les données haïtiennes de l'*Atlas* (toujours encadrées de crochets) des données portant sur le réunionnais, nous avons



systématiquement pourvu de guillemets les formes réunionnaises. Il convient de noter à ce propos que dans les cartes de l'*AIRé* les formes ne sont pas encadrées, alors que dans *Le Lexique du parler créole de La Réunion* les données créoles sont toujours signalées par des crochets droits.

En vue de la comparaison avec le guadeloupéen, nous avons eu recours aux travaux suivants :

- le *Dictionnaire créole-français (Guadeloupe)* de Ludwig, Montbrand, Poulet, Telchid<sup>128</sup>,

- le *Dictionnaire du créole de Marie-Galante*, de Barbotin 1995<sup>129</sup>.

Le *Dictionnaire pratique du créole de Guadeloupe* de Tourneux et Barbotin 1990<sup>130</sup>, systématiquement mis à contribution dans un premier temps, a dû être écarté, du fait de la prise en compte des critiques sévères dont il a fait l'objet<sup>131</sup>. Il ne reste plus dans le commentaire que quelques rares renvois à ce dictionnaire, maintenus lorsque ni le dictionnaire de Ludwig *et al.*, ni celui de Barbotin, ne fournissent de matière à comparaison.

Les formes guadeloupéennes<sup>132</sup> sont données dans le système graphique adopté dans les dictionnaires de référence ; malgré son orientation phonologique, il n'est pas une transcription phonétique.

Le fait d'adopter un traitement variable (formes haïtiennes et réunionnaises en caractères phonétiques ; formes guadeloupéennes en graphie non phonétique) peut parfois donner l'impression - trompeuse - qu'haïtien et réunionnais sont plus proches l'un de l'autre que ne le sont haïtien et guadeloupéen.

Quand un signifiant attesté en haïtien est présent en guadeloupéen avec toutefois un signifié distinct, nous n'en avons pas tenu compte dans la comparaison.

Il n'a pas toujours été possible de trouver, d'un créole à l'autre, un correspondant tout à fait exact de la notion recherchée. Dans un tel cas, la traduction en français permet de mesurer l'écart sémantique qui existe entre les formes mises en correspondance : par exemple dans le commentaire 1809 ("Tirer sur une corde" (en parlant d'un cheval)), nous avons cité les formes guadeloupéennes traduisant le verbe français "tirer".

Au cas où un équivalent n'est pas retrouvé en réunionnais ou en guadeloupéen, nous le signalons explicitement. Le lecteur ne doit pas en déduire trop vite qu'il n'existe pas de correspondant dans les créoles concernés.

A différentes reprises, la comparaison fait apparaître une communauté de formes entre réunionnais et guadeloupéen, communauté inattestée entre haïtien et réunionnais. Nous n'avons que peu fait état de ces ressemblances afin de ne pas trop nous écarter de notre projet.

Il nous est arrivé, en de rares occasions, d'utiliser certaines données du *Dictionnaire créole mauricien-anglais-français* de Baker et Hookoomsing 1987 (désormais BH) dans la mesure où la mise en comparaison pouvait être de quelque pertinence pour l'haïtien.

Les informations complémentaires portant sur les créoles de l'Océan Indien qui nous été fournies par R. Chaudenson sont identifiées par la mention : "RC ; communication personnelle".

D'autres documents ont été consultés en vue d'une comparaison avec d'autres parlers (québécois populaire, etc.)

Pour les commentaires des cartes "grammaticales" (1971-2227), c'est le corpus qui figure dans *Le bon usage* de Grevisse (1969) qui a été compilé en vue d'une comparaison.



g) Parmi les documents anciens consultés et cités, une place essentielle a été attribuée au *Manuel des Habitans de Saint-Domingue* de S. J. Ducoeurjoly (1802)<sup>133</sup> qui contient un vocabulaire et des conversations en créole colonial, accompagnés de leur traduction en français. C'est à la suite de l'examen approfondi de ce document (il renferme des informations essentielles sur un état ancien du créole) que nous avons fait nôtre l'idée que l'émergence du créole haïtien s'est réalisée de façon graduelle <sup>134</sup>.

h) Dans une étude relative à la genèse du créole haïtien, il apparaissait indispensable de pouvoir identifier les étymons ou, du moins, de proposer des hypothèses raisonnables en matière d'étymologies. En ce qui concerne les étymologies françaises, nous avons eu recours à des ressources variées. Pour ce qui est des unités des cartes "lexicales" (1-1955) qui sont communes à l'haïtien et au réunionnais, nous avons repris les références au FEW (*Franzosisches Etymologisches Wörterbuch*) qui figurent dans RC 1974. Dans certains cas (formes attestées en haïtien, mais inexistantes en réunionnais), il a été nécessaire de faire des recherches complémentaires dans le FEW. Nous avons également mis à contribution *Le Grand Robert de La Langue Française*<sup>135</sup> (1987), *Le Petit Robert* (1981), le *Dictionnaire étymologique de la Langue Française* de O. Bloch et W. von Wartburg<sup>136</sup> (1960).

Nous avons pris quelques libertés dans la notation des étymologies. Il nous est apparu très tôt qu'il était intéressant de les présenter non pas seulement par le biais de mots, mais au travers de séquences plus étendues, souvent bien mieux à même de rendre compte des formes créoles. Pour ne prendre qu'un exemple, nous avons souhaité faciliter le repérage, en notant à la suite d'un mot créole comme [zékurèl] (carte et commentaire 385 "Torticolis"), lequel offre une prosthèse et une métathèse<sup>137</sup>, la séquence (< (les) écrouelles)<sup>138</sup>. Ce faisant, nous espérons donner une idée plus précise des matériaux langagiers auxquels ont effectivement été exposés les apprenants africains, matériaux constitutifs de ce qu'on pourrait appeler la langue des Isles. Nous n'avons pas hésité à fournir des séquences étymologiques qu'on pourrait juger syntaxiquement inacceptables, ou du moins peu correctes. De telles séquences sont virtuelles, et mentionnées à titre d'hypothèse. Elles ne sont évidemment pas attestées.

S'agissant des étymologies non françaises, nous avons fait feu de tout bois, et usé de toute la documentation disponible, en nous gardant de nourrir l'illusion que toutes les étymologies proposées se révéleront exactes. Pour ce qui est de la contribution africaine, ont été mises à contribution deux ressources : dans un premier temps l'ouvrage de Kerboull 1973 (où figurent les étymologies de Verschueren 1948), puis l'étude de Baker 1993.

i) Nous avons procédé<sup>139</sup>, à l'instar de ce qui a été fait dans le *Lexique du parler créole de la Réunion* (tome 2), à une partition entre "Survivances" et "Néologismes". Selon Chaudenson (1974 : 895), les survivances sont des mots qui ne se différencient que phonétiquement des lexèmes français dont ils sont issus, alors que les néologismes créoles, même s'ils sont également d'origine française, présentent par rapport à leur étymon, un changement sémantique ou morpho-sémantique (dans ce dernier cas, un changement sémantique qui s'accompagne d'une modification du statut morphologique du terme, par exemple un changement de



catégorie grammaticale). Nous avons adopté pour les néologismes un classement identique à celui qu'utilise RC (1974 : 898) : changement de référent, métaphores, métonymies, restrictions de sens, extensions de sens, transferts, ellipses, changements morpho-sémantiques<sup>140</sup>.

En utilisant, à titre complémentaire, des documents comme *Le Grand Robert de la Langue française* pour la recherche étymologique, nous avons eu conscience parfois de trancher de façon arbitraire entre "survivance" et "néologisme". Dans le commentaire 878 par exemple, nous nous appuyons sur LGRLF : "pintadeau" y est défini comme "petit de la pintade". Dans le commentaire que nous faisons de la forme créole (elle est classée comme "survivance"), nous procédons comme si le signifié en français contemporain était également celui attesté dans le français du XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle. A dire vrai, nous n'en savons rien.

j) Pour ne pas trop alourdir les renvois à des cartes de référence, nous avons usé de quelques facilités. Ainsi les témoins, cités dans les commentaires, sont parfois identifiés par le numéro du point d'enquête : ainsi "témoin 1" est un raccourci pour "témoin enregistré au point d'enquête numéro 1".

Les données de langue ont pu parfois faire l'objet du même type de traitement : "11A" est un raccourci pour "première réponse enregistrée au point d'enquête n° 11 ; "13F" signifie "cinquième forme enregistrée au point 13" ; "not. 11" est un raccourci pour "donnée figurant en notice 11".

k) Autre facilité, portant cette fois sur la description phonétique des variantes : pour éviter par exemple d'avoir à écrire "tel ou tel son est marqué ou non marqué pour le trait arrondi ou pour le trait nasal", nous avons simplement noté "± arrondi", ou "± nasal". De même nous avons employé les signes "+" (marqué pour tel ou tel trait) et "-" (non marqué pour tel ou tel trait).

l) Détermination et étiquetage des catégories syntaxiques : sans pouvoir noter de façon systématique toute l'information syntaxique contenue dans chaque élément lexical répertorié, nous avons tenté dans la mesure du possible de noter leur appartenance à une catégorie syntaxique (Nom, Verbe, Adjectif, etc.).

---

#### NOTES

<sup>1</sup> Atlas d'Haïti, 1985, CEGET-CNRS

<sup>2</sup> Il s'agit dans cette section de donner un aperçu des conditions historiques et sociales de la genèse du créole.

<sup>3</sup> Ils n'étaient pas les tout premiers : au XVI<sup>e</sup> siècle, les côtes étaient régulièrement visitées par des navires français qui y déposaient parfois des candidats à l'installation (Camus 1987 : 28).

<sup>4</sup> Nos informations proviennent pour l'essentiel du numéro spécial "Ile de la Tortue" de la revue franco-haïtienne *Conjonction* n° 174-175 et en particulier de la contribution de M. Camus à ce numéro, "Histoire de la Tortue (1492-1803)".



- 5 Population exclusivement masculine d'après Camus. A la même époque, 4 à 500 personnes (dont 50 Irlandais) vivent à la Tortue parmi lesquelles se trouvaient des femmes Indiennes et Noires.
- 6 Ou exploitations agricoles. Vers 1668, flibustiers et boucaniers passèrent des contrats de société devant les notaires de La Tortue (Camus *op. cit.*)
- 7 Les boucaniers avaient presque toujours, dans un port de France, un associé qui finançait leurs activités, faisait les avances du passage des engagés, achetait les outils nécessaires à la mise en valeur d'une terre, etc.
- 8 Elle va prendre possession, au nom du Roi, de toutes les îles habitées par les Français dans les Antilles.
- 9 Pompilus (1985 : 9) mentionne les Saintongeais, les Poitevins, les Angevins, les Normands, les Berrichons.
- 10 Dans les débuts de l'établissement, les femmes sont nombreuses à s'engager ; parfois ce sont des familles entières qui immigreront (Camus 1987 : 37)
- 11 Camus (*op. cit.* : 43) écrit notamment : "A la Tortue, on trouve entre 1640 et 1654, quelques navires flibustiers qui vont tous les ans en course sur les côtes de Campêche (Mexique), et de Cuba, où ils enlèvent des Indiens, des Indiennes, des Noirs et des Nègresses, qui sont emmenés à la Tortue, où ils sont vendus comme esclaves. Certains s'en échappent et rejoignent les boucaniers de Saint-Domingue".
- 12 Singler (1993 : 241) fournit des chiffres un peu différents. A titre d'illustration, pour 1681 : 4336 Blancs, 2312 Noirs ; pour 1715 : 6600 Blancs, 30651 Noirs, 1404 Affranchis ; pour 1789 : 30831 Blancs, 434429 Noirs, 24848 Affranchis.
- 13 On use également pour les Affranchis de l'expression "Gens de couleur libres". Ce sont les futurs Mulâtres.
- 14 On se gardera bien de confondre, en lisant les lignes qui suivent, "les lieux où les esclaves ont reçu le jour" avec les sites côtiers de distribution aux négriers des captifs destinés à l'exportation. Sur ce point, on lira avec profit l'ouvrage de Renault et Daget 1985.
- 15 Il s'agit à l'origine d'un toponyme, "Cap Lahou" ou "Grand Lahou" (cf. *in* Renault et Daget 1985 : 83 la carte 20 "Côte occidentale de l'Afrique ; emplacements approximatifs des toponymes cités"). D'autres toponymes figurent dans la liste que fournit Moreau de Saint-Méry qui ne distingue pas de façon systématique les noms des sites de traite et les noms des régions dont étaient effectivement originaires les captifs.
- 16 On trouvera une reproduction de ces cartes à la fin de cette introduction.
- 17 Pour avoir une idée moins sommaire des écueils qui guettent la recherche sociohistorique en créolistique, réfléchir sur les méthodes généralement employées et en examiner la légitimité, on se reportera avec profit au compte rendu critique que fait Chaudenson (1994c : 109-127) de la contribution de Singler 1993.
- 18 Il s'agit de la seconde phase de l'histoire de la colonie (pour Saint-Domingue-Haïti, cela correspond en gros à la période 1700-1803) dans le modèle que propose Chaudenson (cf. entre autres 1992b : 170). Nous faisons à nouveau usage de cette lexie dans la section 4 de cette introduction ("L'évolution sociolinguistique").
- 19 Debien oublie les Tiambas (ou Quiambas) pourtant signalés dans les inventaires. Il s'agit d'une population venant de l'intérieur de l'Afrique (cf. Moreau de Saint-Méry *supra* : "les Quiambas, voisins des Bambaras").
- 20 Esclaves nés à Saint-Domingue.
- 21 Il s'agit ici des plantations Auvray (Terrier-rouge, Trou, Grand-Bassin). On peut définir l'atelier comme une colonne de travail forcé.
- 22 Nous utilisons ce mot par commodité. C'est en effet celui qui est utilisé de façon courante pour référer aux langues africaines que parlaient les esclaves à leur arrivée à la colonie. Mais ce n'est pas le sens originel. Goodman (1993 : 64-73) fait une mise au point nécessaire et salutaire quant à l'emploi abusif et infondé des mots "substratum", "superstratum", "adstratum" dans certains travaux de linguistique (et tout spécialement en créolistique).
- 23 Mahdi Adamu (1979 : 163-180). Renault et Daget louent la rigueur des résultats obtenus par cet historien nigérian qui a travaillé sur des traditions orales africaines pour en extraire des informations historiques sur la traite.
- 24 Nous pensons à la modification des vernaculaires des captifs et à la création d'idiomes de contact rudimentaires ("pidgins").
- 25 C'est à Calvet (1996 : 49-52) que l'on doit la distinction entre deux types de gestion des situations linguistiques (gestion *in vivo*/gestion *in vitro*).
- 26 Ils s'enfuient des plantations.
- 27 La partie du Nord englobe à cette époque la plaine et la vallée de l'Artibonite.
- 28 Les limites géographiques d'Haïti dépassent à l'Est celle de l'ancienne colonie de Saint-Domingue.
- 29 Nos données proviennent essentiellement de la Planche n° 9 (auteurs : Margaritis et Pisani) et de la Planche n° 10 (auteur : Locher) de l'*Atlas d'Haïti* (1985), ou de travaux réalisés à peu près à la même période. Nous ne disposons pas de sources fiables plus récentes.
- 30 D'après une enquête menée en 71-75 ("Enquête à Passages Répétés").
- 31 Sur les 127 "villes" que comptait Haïti en 1979, en fait le plus souvent de simples bourgs ruraux aux fonctions urbaines très peu développées, neuf seulement avaient plus de 10.000 habitants, et huit se situaient entre 5.000 et 8.000 habitants. Il est à noter, comme le fait remarquer Anglade (1975 : 85), que les plus grandes villes sont côtières et qu'elles desservent des arrière-pays au milieu naturel favorable.
- 32 Cette estimation semble exagérée. Mais les données sociohistoriques font défaut.
- 33 E. Aubin, 1910.



- 34 Le père de F. Duvalier, Duval Duvalier, enseignant dans une école primaire de 1915 à 1922, fut licencié sous le prétexte que, né à la Martinique, il était considéré comme étranger. D'après Diederich et Burt (1986 : 44).
- 35 Après avoir constaté le maintien d'une minorité mulâtre alors qu'Haïti passa à l'indépendance avec une faible proportion de Mulâtres (5% au plus), Trouillot (1986 : 129) aboutit à la conclusion que "le secteur mulâtre de l'élite haïtienne a pratiqué jusqu'ici une politique endogame, mariant ses fils et ses filles dans toute la mesure du possible [...]".
- 36 D'après Trouillot (1986 : 58).
- 37 Migration parfois organisée par les Etats eux-mêmes (c'est le cas s'agissant des travailleurs haïtiens qui partent, sur contrats, couper la canne à sucre en République Dominicaine).
- 38 Avec respectivement 450.000 personnes aux USA et 120.000 en République Dominicaine. Viennent ensuite le Canada (40.000) et les Bahamas (30.000). La France accueille 12.000 Haïtiens avec la répartition suivante : Métropole : 5.000, Guyane 2.000, Martinique et Guadeloupe : 5.000. Source Allman *op. cit.*.
- 39 Il s'agit des Haïtiens ayant quitté leur pays. L'estimation ne prend pas en compte leurs descendants dans les différents pays d'accueil.
- 40 On doit à RC (1974 : 389) l'importante distinction entre deux types de parlers créoles (et également pidgins) : d'une part les créoles "endogènes" qui se constituent au contact d'une population autochtone et d'un groupe immigré (comme les créoles de Casamance ou de Guinée), d'autre part les créoles "exogènes" qui naissent du contact de populations immigrées ou transportées (comme tous les créoles français).
- 41 Nous pensons bien sûr à une intervention "directe" se produisant entre langues en contact. Il faut préciser que le créole d'Haïti offre des mots dont l'étymologie est arawak. C'est probablement par le canal de l'espagnol, puis par celui du français d'Haïti que ces mots sont passés au créole.
- 42 Pour la périodisation de la créolisation proposée par ce chercheur, voir entre autres (Chaudenson 1992b : 91-132).
- 43 Il s'agit d'un long rapport sur l'histoire d'Haïti et les débuts de son indépendance, rédigé par G. T. Mollien, entre 1825 et 1831, à l'époque où il occupa en Haïti les fonctions de vice-consul puis de consul général de France.
- 44 Pompilus (1976, 1981, 1985) a entrepris de décrire cette variété régionale.
- 45 A notre connaissance la question des langues n'a été abordée par la statistique qu'une seule fois. D'après Pompilus (1985 : 15), le recensement de 1950 évalue à 10%, pour la seule ville de Port-au-Prince, le nombre total des usagers du français "première langue d'usage" (la population totale étant estimée à 3.097.000 habitants).
- 46 Cf. Chaudenson (dir.) 1995.
- 47 L'article 24 de cette constitution est ainsi formulé : "Le français est la langue officielle. Son emploi est obligatoire en matière administrative et judiciaire".
- 48 Et probablement aujourd'hui encore, mais les informations fiables nous font défaut.
- 49 Ferguson (1959) est le premier à avoir employé le terme pour décrire la situation haïtienne. Le mot, très utilisé en sociolinguistique pour la description de certaines situations plurilingues, a connu et continue à connaître des définitions variables et toujours susceptibles d'être affinées (cf. pour une recension, cf. Calvet 1996). Concernant la diglossie haïtienne, voir Valdman 1979 (95-106) et Fattier (1989 : 85-110) qui donnent une idée plus précise de la complémentarité fonctionnelle entre les deux langues. Certains chercheurs (cf. en particulier Dejean 1980, 1983) contestent l'application du concept à la situation d'Haïti.
- 50 C'est à Bourdieu (1982) qu'on doit la distinction entre "culture cultivée" ("état d'un esprit enrichi par des connaissances variées et étendues") et "culture ethnologique" ("ensemble des structures sociales, religieuses, etc., des manifestations intellectuelles, artistiques, etc., qui caractérise une société"). Nous empruntons les définitions au *Dictionnaire du français contemporain*.
- 51 "Tous les Haïtiens sont unis par une seule langue : le créole. Le créole et le français sont les langues officielles de la République". L'article 40 précise les obligations qui sont faites à l'Etat étant donnée cette décision (publication en langues créole et française par voie de presse parlée, écrite et télévisée de tous les textes officiels touchant la vie nationale).
- 52 Il y a donc aujourd'hui deux langues officielles.
- 53 Il s'agit de groupes essentiellement religieux, catholiques et protestants.
- 54 Les premières tentatives de noter le vernaculaire ont eu lieu dès le XVIII<sup>e</sup> siècle. On trouve des informations plus substantielles sur l'histoire de l'orthographe du créole dans Valdman 1978 et Dejean 1980.
- 55 Par la suite, le secteur privé - catholique et protestant - a également pris une part très importante dans l'alphabétisation, en relation avec l'ONAAC (Office National d'Alphabétisation et d'Action Communautaire).
- 56 C'est cette orthographe qui a été utilisée pour la campagne d'alphabétisation entreprise par l'Etat dès 1960.
- 57 Parfois appelée "orthographe IPN" (Institut Pédagogique National).
- 58 Pour un examen de la question s'agissant des créoles français pris dans leur ensemble, cf. Hazaël-Massieux M. C. 1993.
- 59 Calvet 1996 : 49.
- 60 Fattier 1984b : 39-51.



- 61 Influence aussi de l'indigénisme, courant de pensée influent dans les années 40-45.
- 62 Ce texte à teneur glottopolitique a fait l'objet d'une traduction et d'un commentaire. Voir Fattier 1995a (181-214).
- 63 On doit à Kloss (1969) la distinction entre *planification du corpus* et *planification du status*, d'après Calvet (1996 : 17).
- 64 Un tel postulat, qui tend à porter tout trait d'apparence francisante au compte d'une francisation récente du créole, doit sans aucun doute être très fortement relativisé, comme le montre le commentaire des cartes de l'Atlas Linguistique d'Haïti. A la décharge de ceux qui partagent un tel postulat, il faut bien admettre que le créole des unilingues témoigne à l'égard du français d'une capacité d'accueil importante.
- 65 Même s'ils l'ont apprécié de façon différente. Voir Faine [1936] et Sylvain [1936].
- 66 Dans Fattier (1984 : 51), nous faisons la remarque que la variété "swa", celle utilisée de façon spontanée par les bilingues francophones, non préoccupés de normalisation, gagnait chaque jour davantage de terrain. Une telle appréciation n'avait pas de base scientifique. Elle se fondait essentiellement sur les expériences variées de l'auditrice que nous étions, toutes celles qu'on a l'occasion de faire quand on réside de façon prolongée dans un pays, en étant attentif aux évolutions du langage. Qu'en est-il du créole "swa" aujourd'hui ?
- 67 Haïti était classé parmi les 25 pays les plus retardataires de la planète, eu égard à son fort taux d'analphabètes. L'UNESCO avait mis à l'ordre du jour la mise sur pied de réformes des systèmes éducatifs.
- 68 Ce qui n'empêcha pas quelques-uns d'entre eux de s'arranger pour acquérir une instruction rudimentaire (cf. les lettres d'esclaves citées in Fouchard 1953).
- 69 Sous la présidence de Fabre Nicolas Geffrard.
- 70 Citons entre autres les établissements des Pères du Saint-Esprit, Des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, des Filles de la Sagesse, des Frères de l'Instruction Chrétienne. Ces derniers fondent leur première école à Port-au-Prince en 1864 (100 élèves). Un demi-siècle plus tard, ils accueillent 7372 élèves dans 21 écoles fondées dans toute la République, du Sud-Ouest (Moron) au Nord-Est (Ouanaminthe). D'après Joachim (1979 : 108-10).
- 71 Elle fut créée, tout comme le lycée national, par des Français (Pompilus 1985 : 52).
- 72 Il n'entre pas dans nos intentions de fournir autre chose qu'une présentation très sommaire. Le lecteur soucieux d'approfondissement trouvera dans Chaudenson et Vernet 1983 les éléments qui font défaut.
- 73 Voir également Vernet (1986 : 29-57).
- 74 En milieu rural, où l'âge moyen d'entrée à l'école est de dix ans, la moitié des effectifs scolaires ne fréquente que la première classe, la "classe enfantine". De nombreux abandons diminuent très rapidement les effectifs des classes suivantes.
- 75 Quelques équipes travaillant dans différentes zones géographiques avaient fait figure de pionniers, conduisant des expériences probantes : équipes de Gébeau (ville de Jérémie), de Laborde (Cayes), de La Violette (Cap), équipes installées dans le Nord-Ouest, et à Thomassique.
- 76 R. Desroches fut de 1981 à 1984 le principal coordinateur du Comité de Curriculum institué au Département de l'Education Nationale par le ministre J. Bernard.
- 77 Parmi lesquels il faut compter les "écoles-borlette" de piètre réputation.
- 78 C'est en voyant des enfants pauvres des environs de Port-au-Prince en pleurs devant la perspective d'aller à l'"école-réforme" que nous avons brutalement réalisé à quel point était grand le déficit d'explication.
- 79 Desroches (*op. cit.* : 22) donne une idée de "solutions de compromis" envisageables : laisser une certaine marge de liberté et dans tous les cas ne pas imposer la décision de commencer l'apprentissage de la lecture et de l'écriture en créole, "car ce que le grand public rejette c'est de *commencer par le créole*". Et tout en menant de vastes campagnes d'information, introduire le créole de façon progressive, le temps que familles, maîtres et directeurs d'école puissent se convaincre de l'intérêt d'employer le créole comme langue d'enseignement.
- 80 Barthélémy et Girault (dir.) 1993 offrent un exposé pluridisciplinaire sur la réalité haïtienne qui permet de pallier les inévitables lacunes de notre présentation.
- 81 Comme le note Bollée (1978 : 23) "Sylvain s'efforce de décrire le parler haïtien d'une manière indépendante, sans références continues au français (les renseignements diachroniques se trouvent séparés à la fin de chaque chapitre)" et fait preuve de "méthodes analytiques beaucoup plus sûres" que celles de Faine qui use d'une "terminologie souvent inadéquate" et propose "quelques étymologies aberrantes". Le livre de Faine contient néanmoins, toujours selon le même auteur, "bon nombre d'informations correctes et pertinentes tant à propos de l'état de la langue qu'au sujet de l'origine des divers phénomènes".
- 82 Ces arguments portent successivement sur le substantif, le qualificatif, le déterminant, le pronom personnel, l'adjectif possessif, le pronom relatif, l'adjectif numéral, l'article indéfini, le verbe, l'adverbe, la préposition, et la conjonction.
- 83 Nous ne citons ici que les plus marquants de ces travaux. On trouve un recensement plus complet dans la *Bibliographie des études créoles* compilée par Hazaël-Massieux M. C. et al. (1991), qui se présente comme une révision et une réactualisation des travaux antérieurs et, en particulier, de la bibliographie de Reinecke: *A Bibliography of Creole and Pidgin Languages*. En ce qui concerne les travaux parus ou recensés après 1991, il est possible de consulter la base de données de l'Institut d'Etudes Créoles de l'Université de Provence.
- 84 Le linguiste haïtien Dejean (1980 : 89-91), spécialiste des questions de graphématique, se montre extrêmement critique quant aux données utilisées par Hall. Il écrit entre autres : "Dans la partie intitulée



"Grammaire" (Hall 1953 : 17-71), seules les deux pages (26-27) concernant l'orthographe sont exemptes d'exemples fautifs, agrammaticaux, douteux ou contestables".

<sup>85</sup>Le premier numéro de *Travaux de recherches sur le créole haïtien* paraît en 1988.

<sup>86</sup>Dès 1982, dans un compte rendu critique, Dejean, tout en louant le travail accompli dans un domaine - la syntaxe - qui restait largement inexploré, émet de sérieuses réserves quant à la validité de certaines des données fournies par les informateurs de l'équipe ; il écrit en particulier, et ceci mérite d'être noté : "On doit présumer que le créole parlé spontanément par la très grande majorité des Haïtiens, surtout originaires des milieux populaires, vivant à Montréal est très marqué par le français québécois. Le contraire est quasi impossible. On n'a pas l'impression que les auteurs du livre, en utilisant leur corpus, se soient préoccupés de cette interférence. (A la lecture de l'ouvrage, nous n'avions pas manqué d'être étonnée par la présence de certaines constructions qui nous paraissaient bien peu "créoles". Mais d'une part, nous n'étions pas sûre de notre compétence ; et d'autre part, la publication impliquait que les productions avaient été "validées" par les linguistes haïtiens de l'équipe de l'UQUAM. Il s'agit donc plutôt selon nous, avec cet ouvrage, de l'étude d'une variété de créole haïtien parlée au Québec). Dans un article plus récent qui sonne quelque peu comme un "rappel à l'ordre" adressé à tous ceux, natifs et non-natifs, qui s'intéressent au créole, Dejean (1993 : 264) relève la présence de "données créoles quantitativement dérisoires et qualitativement fantaisistes et forcées" dans les onze cahiers publiés par l'équipe de *Travaux de Recherches sur le créole haïtien* entre 1988 et 1992. Souhaitons qu'à l'avenir l'équipe puisse exercer ses indéniables compétences sur des productions authentiquement "créoles haïtiennes".

<sup>87</sup> Il y eut un précédent. Le travail d'Orjala (publié en 1970) - *A Dialect Survey of Haitian Creole* - mérite une attention particulière. Il est fondé sur un corpus recueilli entre 1956 et 1964 auprès d'informateurs unilingues et bilingues, répartis sur un réseau de 62 points géographiques. On y trouve 60 cartes dont 58 d'items dialectaux (lexicaux ou grammaticaux), une carte topographique ainsi qu'une carte des isoglosses. L'auteur - un missionnaire - a choisi de ne retenir que les marqueurs représentatifs relevant de différents niveaux (phonologique, morphophonémique, syntaxique et lexical) qui permettent une identification rapide des contrastes dialectaux. Avec cette enquête exclusivement synchronique, l'auteur se propose de montrer que quatre "systèmes ethno-linguistiques sont structurellement signifiants" pour la variation linguistique, en l'occurrence "the regional dialect system", "the social dialect system", "the style system", "the Gallicizing system".

<sup>88</sup> Valdman 1978 se propose de mettre à la portée des lecteurs "une description générale des principaux traits linguistiques et sociolinguistiques des parlers franco-créoles [la description donne une place importante au créole haïtien] et de leur faire connaître la problématique de la linguistique pidgin et créole" (p. XIV). Les aspects sociolinguistiques (variation linguistique, modes d'emploi et de fonctionnement, attitudes, standardisation et instrumentalisation) sont traités dans le cinquième chapitre.

<sup>89</sup> Conçues comme pré-enquêtes-test.

<sup>90</sup> Désormais "Agence de la Francophonie".

<sup>91</sup> Suggestion faite par R. Chaudenson.

<sup>92</sup> Il a toujours été tenu compte des facilités d'accès (moyens de transports relativement fiables). Il faut cependant expliquer pourquoi deux enquêtes ont été réalisées dans des bourgs très proches l'un de l'autre: Torbeck-Ducis (point d'enquête 18) et Béraud (point 19) : il se trouve que l'un des enquêteurs devant se rendre à Béraud pour y réaliser un travail qui n'avait au départ rien à voir avec l'Atlas, c'était "faire d'une pierre deux coups" que d'y effectuer également une enquête Atlas. Cette décision a été inspirée par des motifs d'ordre économique. Heureusement, les deux enquêtes ne font pas double emploi : chacun peut constater en comparant les résultats obtenus que la variation linguistique, notamment au plan lexical, est parfois assez importante, ce dont on ne pouvait pas préjuger a priori.

<sup>93</sup> Cette précaution s'imposait dans la mesure où le français avait toujours été et était encore largement à l'époque la langue médium (officielle) unique de l'enseignement. Un faible degré d'alphabétisation n'était pas de nature à remettre en cause le caractère d'unilinguisme des témoins, étant donné la difficulté généralisée du système éducatif à faire des élèves des locuteurs francophones.

<sup>94</sup> Faisaient exception les enfants trop jeunes et les vieillards trop édentés.

<sup>95</sup> Dans chaque localité, différents témoins se relayaient. En principe un unique témoin répondait à une série de questions, puis un autre prenait sa place pour répondre à la série de questions suivante, et ainsi de suite. Parfois une personne de l'assistance souhaitait intervenir à propos de l'une ou l'autre des questions formulées. Cet informateur "secondaire" était alors enregistré. On trouvera dans le premier volume de l'Atlas, pour chaque point d'enquête, la liste des témoins et quelques éléments d'information les concernant.

<sup>96</sup> Leur notice biographique figure dans le premier volume de l'Atlas (volume III de la présente thèse). Ils nous l'ont remise à notre départ d'Haïti en 1987.

<sup>97</sup> Brasseur et Fattier.

<sup>98</sup> De telles distorsions ne doivent pas systématiquement être portées au compte de "l'insécurité linguistique". Joue pour beaucoup, sans doute, la nature "osmotique" de la relation entre les lexiques créoles et français (cf. Chaudenson 1994b : 120).

<sup>99</sup> Certains témoins n'ont pourtant jamais totalement oublié ces différences, comme le montre leur emploi du terme "Mèt" ("Maître") dans l'adresse à ces étudiants-enquêteurs. Le mot est souvent utilisé pour faire référence aux maîtres d'école.

<sup>100</sup> Cahier(s) d'enquête, cassetophone Sony (type TCH 757), micro-cravate, livrets de dessins de plantes, d'oiseaux, de poissons (pour l'enquête spécialisée). Un document pédagogique portant sur le maïs et rédigé en créole à partir des pré-enquêtes était systématiquement présenté aux témoins pour qu'ils puissent se faire une idée des exploitations possibles de leurs contributions.



101 Passage obligé à une époque où les mouvements des personnes à l'intérieur du pays faisaient l'objet d'un contrôle extrêmement strict. A son arrivée, l'étudiant présentait à l'autorité locale un document officiel (sorte de "laissez-passer") émanant de l'Université d'Etat d'Haïti et l'autorisant à procéder à une enquête. Etant donné le contexte politique, le questionnaire ne comportait aucune question susceptible de nuire tant à l'enquêteur qu'aux témoins. De même, les renseignements visant à fournir une identification des témoins ont été réduits au strict minimum (nom, prénom, date de naissance (ou approximation), lieu de naissance, niveau d'études, métier, religion (éventuellement)).

102 Chaque questionnaire se présente comme un cahier relié au format relativement grand (36/22 cm), et dont chaque page se divise en dix cases, correspondant à autant de questions. Le verso est utilisé. A intervalles réguliers, sont aménagées des cases vides destinées à recevoir les informations qui n'ont pu figurer, faute de place, sous une question de référence et/ou d'éventuels compléments. Avant d'être administré, le questionnaire fut testé auprès des membres haïtiens de l'équipe qui apportèrent leur compétence pour la formulation de certaines questions, complétant ainsi les données tirées des travaux d'A. Valdman.

103 La refonte et l'ajustement du questionnaire, mais également le fait qu'il convenait d'aller vite en besogne, ont provoqué quelques incohérences : oubli de certaines questions (rien par exemple n'a été prévu pour recueillir les mots créoles correspondant à "oiseau"), existence de doublets (quelques questions font double emploi : on les trouve dans la première section du questionnaire "L'espace et le temps" et dans la section X "Questionnaire grammatical"). Les oublis notables et les doublons ont été systématiquement signalés dans les commentaires.

104 Les classements idéologiques ont été construits - moyennant quelques adaptations - selon le même plan que ceux de l'Atlas de la Réunion (lui-même globalement conçu sur le patron du *Begriffssystem* de Wartburg et Hallig 1952). Le recours à l'Atlas de la Réunion permettait de faire bénéficier l'Atlas d'Haïti du travail accompli en vue de réduire le décalage entre le schéma de Wartburg et Hallig et les structures lexicales créoles réunionnaises. Présenter les données selon un plan assez voisin de celui adopté pour le réunionnais devait faciliter les comparaisons ultérieures. L'immense majorité des cartes a été établie sur des bases onomasiologiques.

105 Labov 1972.

106 La neuvième section du questionnaire (questions 1956-1965) porte sur les noms de couleurs. Les désignations créoles ont toutes pour étymons des mots français ("bleu", "rose", "marron", "noir", "gris", "blanc", "grenat", "mauve", etc.). Mais une enquête approfondie aurait été nécessaire : il n'est pas du tout sûr que les limites que trace le créole entre les différentes sections du spectre coïncident avec les découpages opérés par le français. C'est pourquoi nous avons choisi de pas exploiter cette section.

107 A notre départ d'Haïti en 1987, il existait deux versions intégrales du corpus (enregistrements et cahiers d'enquête), l'une au CLA à Port-au-Prince, confiée à son directeur Pierre Vernet, l'autre ramenée en France et que nous conservons actuellement à l'abri. Les communications avec Haïti étant difficiles, nous ignorons ce qu'est devenu le matériel déposé à Port-au-Prince.

108 Précisons tout de même que la transcription n'a pas porté sur la relation dialogique dans son entier : les questions de l'enquêteur n'ont pas été transcrites, sauf exception (rare).

109 Tel qu'il est présenté dans G. Straka (1965 : 17-23). L'Alphabet "Rousselot-Gillieron" est utilisé dans les Atlas linguistiques régionaux français ainsi que dans les Atlas linguistiques et ethnographiques des créoles de la Réunion (ALRé) et de Rodrigues (ALRo).

110 Ce faisant, nous nous inspirons de l'exemple de Dejean (1980 : 15) qui cite des mots français ou anglais pour donner une idée des valeurs des sons créoles.

111 Ce symbole est à distinguer des "deux-points" de la ponctuation ordinaire (également utilisés pour la transcription des discours), dans la mesure où il apparaît immédiatement après le son dont il note la longueur (et non à la suite d'un espace).

112 D'après Cadely 1995. Cadely 1986 fait remarquer que les syllabes fermées /CVC/ et /VC/ peuvent porter un accent secondaire quelle que soit leur position dans le mot.

113 Les phénomènes de sandhi externe contribuent pour beaucoup à opacifier la relation du créole oral avec le français. Quinze cas de sandhi externe sont examinés dans Dejean (1980 : 140-149).

114 Nous avons au départ utilisé une autre convention. Dans quelques transcriptions (cf. cartes 91 et 92 pour un exemple), subsiste la trace des choix de transcription effectués initialement ; dans ce système, les symboles utilisés sont les suivants : / note une pause brève, // note une pause longue.

115 Nous regroupons provisoirement sous ce terme des objets linguistiques qu'une étude de morphologie dérivationnelle prenant comme référence le modèle associatif et stratifié proposé et mis en œuvre par Corbin 1991 conduirait sans aucun doute à considérer comme distincts : le terme regroupe dans notre emploi 1°) des mots composés, 2°) des groupes nominaux lexicalisés, 3°) et plus largement toute séquence dont l'examen suggère qu'elle est lexicalisée ou en voie de l'être (ce que nous appelons à l'instar de Benveniste (1974 : 171] des "conglomérés", les "routines communicatives" des spécialistes de l'acquisition).

116 Mais nous signalons les transcriptions qui nous paraissent sujettes à caution du point de vue grammatical.

117 Cette table est intégralement reprise dans le premier volume de l'Atlas Linguistique d'Haïti proprement dit, en l'occurrence le volume III de la présente thèse, pour faciliter la tâche du lecteur.

118 Nous entendons par là l'utilisation qui a été faite de l'outil informatique en vue de la cartographie. Une étape préparatoire avant la constitution d'un vaste corpus de textes électroniques enrichis (étiquetés et pourquoi pas ? arborés). Sur les corpus (électroniques et autres), cf. *Revue Française de Linguistique Appliquée* (déc. 96) et Habert, Nazarenko, Salem 1997.

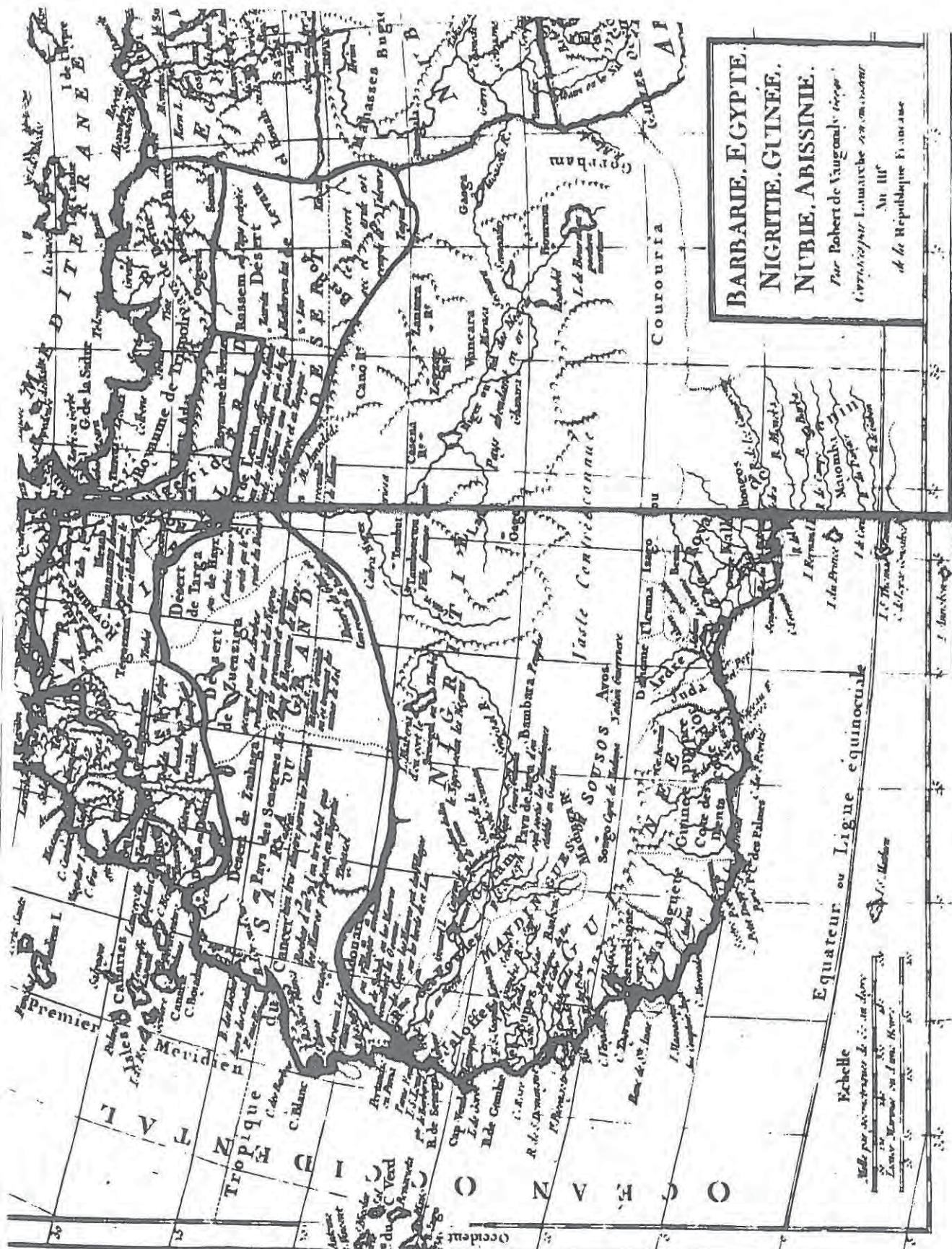


- 
- 120 Sauf dans l'ALRé et à un degré moindre dans l'ALRo.
- 121 A cet égard on prendra garde de ne pas sous-estimer la dimension métalinguistique du dialogue instauré entre l'enquêteur et son témoin, quel que soit le référent mis à contribution par l'enquêteur (référent-définition prenant la forme d'une question indirecte ou référent-déictique présenté sous la forme d'un dessin).
- 122 Elles sont en général signalées par la mention "Données associées" ou "Vocabulaire associé".
- 123 Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait rien à dire !
- 124 L'un des Index porte sur les commentaires des cartes consacrées au lexique (Cartes 1-1955) ; l'autre a été établi à partir des commentaires des cartes grammaticales (Cartes 1966-2227).
- 125 Désormais RC 1974.
- 126 Nous n'avons pas jugé utile, dans les citations ou dans les résumés que nous faisons des analyses d'autres chercheurs, de donner en bibliographie les références des travaux qu'ils ont mentionnés (cf. *in* commentaire 1977, la référence à Thurot qu'on trouve dans RC 1974 : 769).
- 127 ALRé I, II, III.
- 128 Désormais LMPT.
- 129 Désormais MB.
- 130 Signalé par l'abréviation TB.
- 131 Hazaël-Massieux M. C. 1993
- 132 En ce qui concerne les différents dictionnaires du guadeloupéen cités, il convient de préciser qu'ils ne sont pas fondés sur des enquêtes visant à évaluer la variation régionale. On ne peut donc préjuger, à partir des informations qu'ils contiennent, de la variabilité (ou de la non-variabilité) des formes guadeloupéennes.
- 133 Parfois SJD.
- 134 Fattier 1994.
- 135 En abréviation, LGRLF (ou le cas échéant GRLF).
- 136 En abréviation, BW (ou B & W).
- 137 Il s'agit plus précisément d'une interversion (les sons permutés sont en contact).
- 138 Il n'est pas exclu que certains colons faisaient la métathèse.
- 139 Une très grande partie du lexique recueilli (cf. les cartes "lexicales") a été passée au crible de cette dichotomie "Survivances/Néologismes".
- 140 Voir l'Index des commentaires portant sur les cartes lexicales.



Cartographies

Source : Renault et Daget, *Les traites négrières en Afrique*, Karthala, 1985  
 (Illustration n° 18, pp. 78-79)



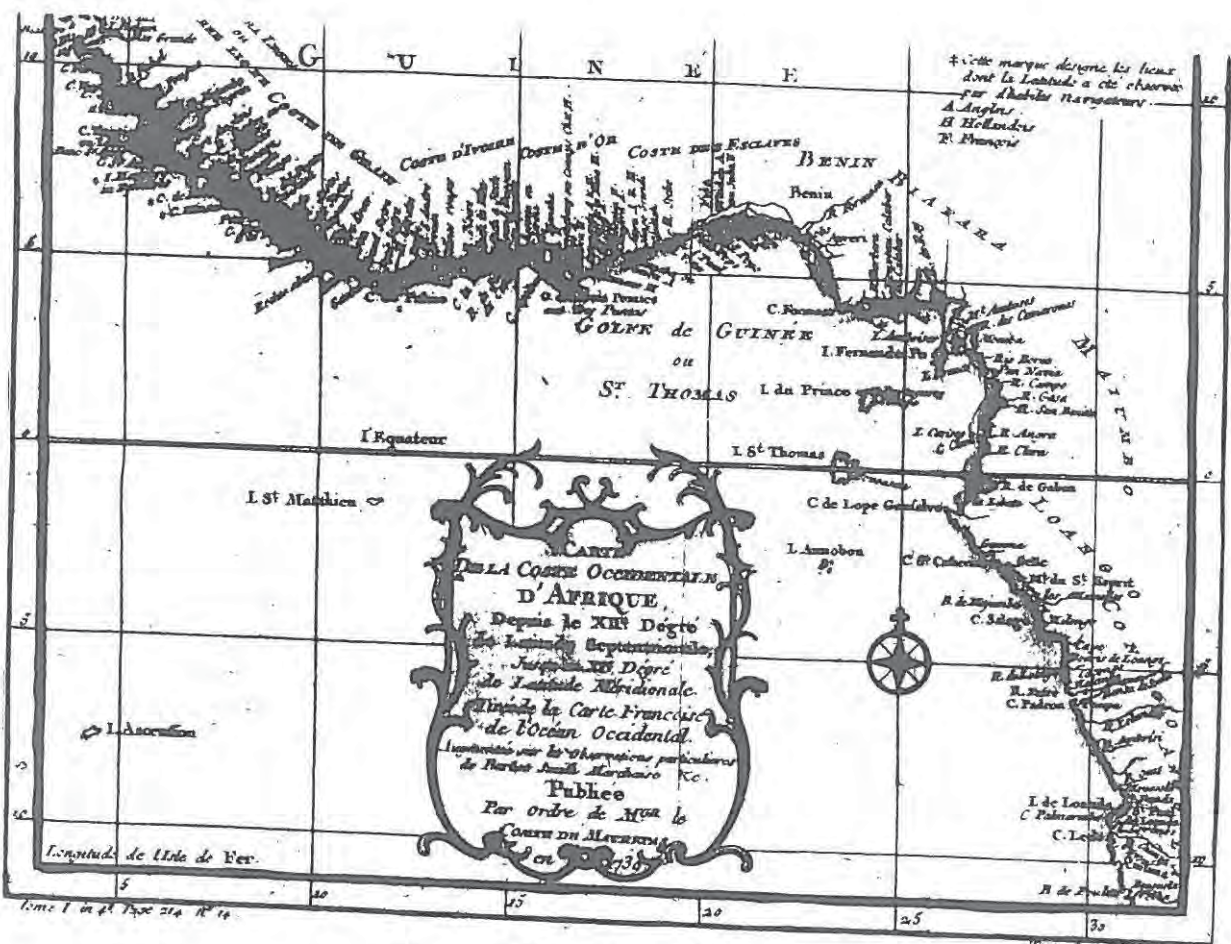
**BARBARIE, EGYPTE,  
 NIGRITE, GUINEE,  
 NUBIE, ABISSINIE.**  
 Par Robert de Vaugondy  
 Gravé sur Laitonche par M. de la Harpe  
 Au III<sup>e</sup>  
 de la République Française

Equateur ou Ligne équinoxiale

Échelle  
 1:100,000  
 1:200,000  
 1:300,000  
 1:400,000  
 1:500,000  
 1:600,000  
 1:700,000  
 1:800,000  
 1:900,000  
 1:1,000,000



Source : Renault et Daget, *Les traites négrières en Afrique*, Karthala, 1985  
 (Illustration n° 19, p. 82)



19 — La côte occidentale d'Afrique.



Source : Renault et Daget, *Les traites négrières en Afrique*, Karthala, 1985  
 (Illustration n° 20, pp. 83)



20 — Côte occidentale de l'Afrique ; emplacements approximatifs des toponymes cités.



## REPERES\*

- 1492 (décembre) : Colomb débarque à Hispaniola (Fort-Liberté)
- 1493 (septembre) : arrivée de l'expédition de Colomb et début de l'établissement de l'empire espagnol d'Amérique
- 1493 : Bulle pontificale *Inter Cætera* (le pape Alexandre VI Borgia partage les mondes nouveaux entre Portugais et Espagnols)
- 1494 : Traité de Tordesillas (établit une ligne de démarcation entre les possessions espagnoles et portugaises)
- 1494 : fondation du premier établissement permanent La Isabela (Puerto Plata) dans la partie est d'Hispaniola
- 1496 : fondation de la ville de Saint-Domingue (Santo-Domingo)
- 1515-1520 : début de la production sucrière à Hispaniola
- 1603-1604 : repli des Espagnols dans le Sud-Est d'Hispaniola
- 1620 : prise de possession de l'île de Saint-Christophe (en partage avec les Anglais). Cette île deviendra rapidement la plaque tournante du commerce de la France dans la zone antillaise.
- 1632 : fondation de la Compagnie française des îles d'Amérique
- 1640 : implantation dans l'île de la Tortue - fréquentée dès les années 1620 par des aventuriers - d'une sorte de république huguenote
- 1648 : banqueroute de la Compagnie française des îles d'Amérique
- 1650 (environ) : les puissances maritimes de l'Europe du Nord installent leurs bases de flibuste et de commerce interlope dans les îles désertes des Petites Antilles
- 1655 : la population espagnole d'Hispaniola est estimée à 5500 âmes (statistiques espagnoles ne tenant aucun compte des "illégaux", flibustiers et boucaniers infiltrés dans la partie nord-occidentale de l'île)
- 1660 : décadence des boucaniers
- 1664 : création par Colbert de la Compagnie des Indes occidentales
- 1664-1674 : à Saint-Domingue, ère du tabac (premier mouvement de sédentarisation agricole dans la partie française d'Hispaniola)
- 1665 : la population de Saint-Domingue atteint quelque 1500 âmes
- 1670 : fondation par des flibustiers et des boucaniers du Cap-Français, aujourd'hui Cap-Haïtien
- 1672 : Colbert prend une ordonnance accordant des primes aux négriers
- 1674 : révocation de la Compagnie des Indes
- 1681 : la population de Saint-Domingue compte 6648 sédentaires, parmi lesquels 2102 Noirs
- 1685 : promulgation en France du Code noir
- 1685 : début de la prospérité des *indigotiers* à Saint-Domingue (premier aménagement agro-industriel)
- 1697 : Traité de Ryswick (l'Espagne reconnaît la colonie de Saint-Domingue, laquelle passe officiellement sous contrôle français)
- 1713 : Traité d'Utrecht (la France perd l'île de Saint-Christophe). Emigration tardive de réfugiés à Saint-Domingue où ils réinvestissent leurs avoirs
- 1713 : Saint-Domingue possède 138 sucreries

---

\* Repères établis à l'aide des ouvrages suivants : *Encyclopædia Universalis* (Thesaurus . Index  
\*\*\* : pp. XLII-XLIX ; article Haïti, corpus 9) et d'Ans, *Haïti. Paysage et société*, 1987.